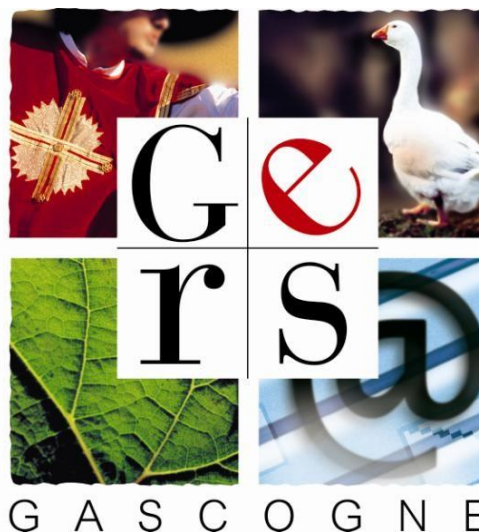


**DÉPARTEMENT
DU GERS**



**RAPPORT SUR LA
SITUATION EN MATIERE DE
DEVELOPPEMENT DURABLE
(EXERCICE 2019)**

présenté au

Débat d'Orientations Budgétaires 2021

SOMMAIRE

1. LE CONTEXTE	3
2. LA COLLECTIVITE EXEMPLAIRE ET RESPONSABLE	6
2.1. ACTIONS CONDUITES AU TITRE DE LA GESTION DU PATRIMOINE, DU FONCTIONNEMENT ET DES ACTIVITES INTERNES DE LA COLLECTIVITE	6
2.1.1. <i>Gestion du patrimoine</i>	6
2.1.2. <i>Fonctionnement de la collectivité</i>	11
2.2. ANALYSE DES ACTIONS CONDUITES EN INTERNE AU REGARD DES FINALITES DU DEVELOPPEMENT DURABLE	16
2.3. ANALYSE AU REGARD DES ELEMENTS DE DEMARCHE	17
3. STRATEGIES ET ACTIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL SUR LE TERRITOIRE.....	19
3.1. ACTIONS CONDUITES EN FAVEUR DES TERRITOIRES.....	19
<i>FICHE 1 : DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES.....</i>	20
<i>FICHE 2 : TECHNIQUES D'ENTRETIEN ET DE TRAVAUX DES ROUTES : ECONOMIES D'ENERGIE ET REDUCTION DES GAZ A EFFET DE SERRE</i>	24
<i>FICHE 3 : PRESERVATION ET RESTAURATION DE LA BIODIVERSITE, DES ZONES NATURELLES ET DES CONTINUITES ECOLOGIQUES.....</i>	26
<i>FICHE 4 : DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE AGRICOLE BIOLOGIQUE.....</i>	29
<i>FICHE 5 : REDUCTION ET VALORISATION DES DECHETS</i>	35
<i>FICHE 6 : LUTTE CONTRE LA PRECARITE ENERGETIQUE</i>	37
<i>FICHE 7 : SENSIBILISATION ET MOBILISATION DES CITOYENS A LA TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE</i>	39
<i>FICHE 8 : ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITES VERS LA TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE</i>	43
<i>FICHE 9 : ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITES DANS LEURS DEMARCHES D'AMENAGEMENT ET DE PLANIFICATION TERRITORIALE</i>	47
<i>FICHE 10 : INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE</i>	49
<i>FICHE 11 : ACCES A DES PRATIQUES SPORTIVES ET DE LOISIRS, A LA CULTURE ET AU TOURISME POUR TOUS LES PUBLICS</i>	54
<i>FICHE 12 : ACCES AU NUMERIQUE</i>	59
<i>FICHE 13 : DEMOCRATIE PARTICIPATIVE.....</i>	62
3.2. BILAN DES ACTIONS CONDUITES.....	65
3.2.1. <i>Au regard des 5 finalités du développement durable</i>	65
3.2.2. <i>Au regard des éléments de démarche</i>	67
4. BILAN ET PERSPECTIVES	69
4.1. PISTES D'AMELIORATION	69
4.2. PERSPECTIVES A HORIZON 2030	70

1. LE CONTEXTE

L'article 255 de la loi Grenelle II du 12 juillet 2010 soumet les collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants, à l'obligation de présenter, préalablement au débat de préparation budgétaire, un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable.

Le Code Général des collectivités territoriales a été modifié en conséquence, en insérant les articles L. 2311-1-1, L. 3311-2, L. 4310-1 et en complétant l'article L. 4425-7.

Le Décret d'application 2011-687 paru le 17 juin 2011 est venu préciser par son article 3 l'entrée en vigueur de cette obligation à compter de la préparation budgétaire 2012.

Il précise le contenu du rapport qui est structuré en deux parties (l'une consacrée aux pratiques et activités internes à la collectivité et l'autre aux politiques territoriales).

La publication de la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), quant à elle, applique le principe de spécialisation des compétences du Département et a entraîné une modification sensible de son champ d'intervention, notamment par la suppression de la clause générale de compétence.

Elle réaffirme la vocation de la collectivité départementale de promotion des solidarités et de la cohésion territoriale.

Le Département reste compétent pour :

- l'action sociale
 - o l'enfance (aide sociale à l'enfance, protection maternelle et infantile, adoption, soutien aux familles en difficulté financière)
 - o le handicap (politiques d'hébergement et d'insertion sociale, prestation de compensation du handicap)
 - o les personnes âgées (création et gestion de maisons de retraite, politique de maintien des personnes âgées à domicile, allocation personnalisée d'autonomie)
 - o les prestations légales d'aide sociale (gestion du revenu de solidarité active)
 - o la contribution à la résorption de la précarité énergétique
 - o l'insertion et l'emploi
 - o les dispositifs de lutte contre l'exclusion et en particulier pour le maintien et l'accès dans le logement (FSL)
- l'ingénierie pour le compte des communes et EPCI
- la construction, l'entretien et l'équipement des collèges, le soutien aux actions éducatives
- la construction et l'entretien du réseau routier départemental
- l'éducation populaire, la culture, le sport, le tourisme, la promotion des langues régionales (compétences partagées)
- l'action en matière d'aménagement et le développement équilibré des territoires
- l'environnement (eau, protection des espaces naturels...)
- la sécurité sanitaire et environnementale, à travers les laboratoires départementaux d'analyses
- l'aménagement numérique du territoire
- les plans départementaux pour l'habitat et le logement des personnes défavorisées (Politique habitat et Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées, PDALHPD)
- etc

Dans le cadre de ses missions de solidarité territoriale, il peut contribuer au financement de projets sous maîtrise d'ouvrage de communes ou de leur groupement et met à disposition des communes ou EPCI ne disposant pas des moyens suffisants pour l'exercice de leurs compétences une assistance technique dans les domaines de la protection de la ressource en eau, de l'assainissement, de la restauration et de l'entretien des milieux aquatiques, de la voirie, de l'aménagement et de l'habitat.

Le Département du Gers porte l'émergence d'un SAGE Neste et Rivières de Gascogne.

Le Département du Gers intervient pour un développement dynamique durable et solidaire de son territoire dans la mesure de ses nouveaux champs de compétences.

Les modalités d'élaboration du rapport de développement durable

Le rapport Développement Durable doit faire un bilan des politiques, programmes et actions conduits par le Département, relatifs au développement durable, que ce soit en termes de politiques territoriales ou en interne, dans le fonctionnement de la collectivité.

Au-delà d'un simple état des lieux, le rapport analyse les processus et méthodes mis en œuvre dans l'élaboration, la mise en place et l'évaluation de ces actions, programmes et politiques.

Le rapport a l'ambition de valoriser la politique engagée en faveur d'un développement plus durable et plus solidaire, d'en mesurer les progrès déjà réalisés, et de faire émerger des axes d'améliorations qui vont orienter les politiques à venir. À cette fin, ce document est présenté lors des débats d'orientation budgétaire.

Le rapport doit être construit selon les cinq finalités et les cinq éléments de méthode décrits par le « Cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et les agendas 21 locaux » (Circulaire de 2006).

Le code de l'environnement définit le développement durable comme un développement qui vise « concomitamment et de façon cohérente » les cinq finalités du développement durable :

- la lutte contre le changement climatique et la protection de l'air,
- la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources,
- la cohésion sociale, la solidarité entre les territoires et les générations,
- l'épanouissement de tous les êtres humains,
- le développement économique suivant des modes de production et de consommation responsables.

Les cinq éléments de méthode sont :

- la participation des acteurs,
- l'organisation du pilotage,
- la transversalité de l'approche,
- un dispositif d'évaluation partagé,
- une stratégie d'amélioration continue.

Eléments de méthode pour la lecture du document

Le rapport présenté est structuré en deux parties distinctes :

- un premier bilan relatif à la prise en compte des principes du développement durable dans les pratiques internes de la collectivité, qu'elles relèvent de la gestion du patrimoine ou du fonctionnement interne (2-LA COLLECTIVITE EXEMPLAIRE ET RESPONSABLE)
- une deuxième partie relative aux politiques, programmes et dispositifs mis en oeuvre sur le territoire (3-STRATEGIES ET ACTIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL SUR LE TERRITOIRE)

Chaque partie présente, dans un premier temps, les actions conduites et dans un second temps un bilan des actions sous l'angle développement durable. Chaque partie est analysée au regard des 5 finalités de développement durable et des 5 éléments de démarche.

Les axes d'amélioration qui ressortent de cette analyse, relatifs aux politiques territoriales et au fonctionnement de l'institution font l'objet de la troisième partie du document (4-BILAN ET PERSPECTIVES).

Ce rapport s'adresse aux élus, aux directeurs et agents. Son objectif n'est pas seulement de rendre compte avec neutralité de l'implication du Département dans la démarche de développement durable, mais également de susciter le débat et solliciter la prise en compte du développement durable dans les DOB.

Chaque service est responsable des effets qu'il produit, l'action doit être guidée par un objectif de transformation, de transition vers un modèle pérenne.

L'ensemble des Directions et responsables de projets ont contribué à la production de ce rapport, qui sera présenté à l'Assemblée départementale lors du débat budgétaire de février 2021.

2. LA COLLECTIVITE EXEMPLAIRE ET RESPONSABLE

L'éco-responsabilité est inscrite depuis 2008 dans le fonctionnement interne de la collectivité et de nombreuses actions ont été mises en place.

Le Bilan Carbone® « Patrimoine et services » de la collectivité adopté en 2010 a montré que les déplacements de personnes (dont les agents pour leurs déplacements professionnels et domicile travail) sont le premier poste d'émissions de gaz à effet de serre (32 % du bilan).

Les 2 agendas 21 successifs incluaient des mesures destinées à favoriser l'éco-responsabilité. Un volet de l'Agenda 21 – Acte 2 (2012-2015) visait notamment la mise en œuvre du Plan de l'Administration Eco-Responsable.

2.1. ACTIONS CONDUITES AU TITRE DE LA GESTION DU PATRIMOINE, DU FONCTIONNEMENT ET DES ACTIVITES INTERNES DE LA COLLECTIVITE

2.1.1. Gestion du patrimoine

Economies d'énergie et réduction des émissions de gaz à effet de serre

Avec près de 256 000 m² de bâtiments, le patrimoine du Département constitue un important gisement d'économies d'énergie et de réductions d'émissions de gaz à effet de serre.

Le patrimoine et les services dispensés par le Conseil Départemental regroupent en 2019 les postes d'émission de gaz à effet de serre suivants :

- Le poste de l'administration générale qui comprend le bâtiment principal du Département, la pouponnière, la résidence, le garage, le bâtiment les Colonnes, le bâtiment bois, la maison du gardien et le local stagiaire, le Carmel, le foyer Lapeyrière, les ateliers, les archives annexes (avenue de la 1^{ère} Armée), le bâtiment de stockage de « La Rhétourie »
- Le poste des services techniques qui regroupe pour la voirie, le Service du Parc Départemental, les 4 SLA - Service Local d'Aménagement, ainsi que les Subdivisions d'Exploitation & les Points d'Appuis, et, pour les espaces verts, les forêts, les écluses, le local Baïse (loué pour les éclusiers), la Maison éclusière de Graziac, le Domaine du Moura et son moulin
- Le poste logement qui regroupe : le site principal du Département, le logement du laboratoire, les logements de fonction associés aux collèges, aux archives et à la Médiathèque
- Le poste culture, qui comprend : l'espace d'art contemporain « Memento », la Médiathèque Départementale, l'Abbaye de Flaran, les Archives Départementales, les cinémas de Condom, Fleurance, l'Isle Jourdain, Mirande et Vic-Fezensac
- Le poste des équipements sociaux qui regroupe les 6 MDS - Maisons Départementales des Solidarités, ainsi que leurs antennes locales « Pôles d'Action Sociale » et « Permanences d'Action Sociale », les Centres de Planification et d'Education Familiale, la PMI (Protection Maternelle et Infantile), la prévention santé vaccination, le SAE (Service d'Assistance Éducative), l'UFAS (Unité de Formation,

d'Agrément et de Suivi des assistants familiaux et de l'adoption), la Mission Locale pour l'Emploi

- Le poste enseignement qui intègre l'ensemble des collèges publics du département et leurs annexes (gymnase, dojo, internat, service de restauration collective, ...), les deux cités scolaires de Nogaro et de Lectoure, administrées par la Région, et l'ESPE (bâtiments seulement), le Centre d'Information et d'Orientation
- Le poste annexes qui regroupe les thermes de Castéra-Verduzan, le site du Gers de Public LABOS d'Auch, le circuit Paul ARMAGNAC de Nogaro, le centre de vacances d'Arreau et la salle Hors Sac de Peyresourde (Oxygers)
- NB : Il existe d'autres bâtiments, pour lesquels le Département détient toujours les droits et obligations du propriétaire : Innoparc à Auch mis à disposition de Gers Développement, gendarmerie de Mauvezin, Maison du Tourisme à Auch, mise à disposition de CDT Destination Gers, ainsi que les locaux occupés par la Mission Locale pour l'Emploi à Auch

Le Département mène des opérations d'amélioration énergétique pour les bâtiments existants de son patrimoine. Les travaux de maintenance engagés visent tous à améliorer la performance énergétique :

- Remplacement des chaudières usagées par des appareils à haut rendement (chaudières gaz à condensation) ; en 2019 remplacement des chaudières pour :
 - o le collège d'AIGNAN à l'externat
 - o l'ESPE (1/2)
 - o le bâtiment Les Colonnes (1/2)
 - o le Parc Départemental
 - o la Mission Locale pour l'Emploi
 - o le Centre Thermal de Castéra (1/2)
- Mise en place de chaufferies à bois (plaquettes forestières provenant de l'exploitation des forêts lui appartenant et de l'entretien des bords de routes) aux collèges de Mirande et Miélan en remplacement d'installations anciennes au fioul ;
- Mise en place de dispositifs de contrôle et de régulation à distance des installations (gestion technique centralisée) ;
- Isolation systématique des combles lors de remplacements de couvertures ;
- Remplacements d'étanchéités défectueuses par des complexes à forte épaisseur d'isolant ;
- Remplacements de menuiseries en fin de vie par des menuiseries thermiquement performantes.

SARAMON - Plateforme de stockage et de séchage des plaquettes bois

Ces plaquettes sont issues de la taille des lisières des routes départementales pour le maintien du gabarit routier et de l'entretien des forêts départementales (labellisées PEFC).

En parallèle de la mise en service de 3 chaufferies bois dans les établissements scolaires départementaux (MIRANDE, ISLE JOURDAIN & MIELAN), le Département a initié un projet de développement d'une filière bois énergie locale, pérenne et de qualité.

Il produit ainsi ses propres plaquettes bois à partir de ses ressources, qui permettent ensuite d'approvisionner les installations des collèges.

Ces 3 chaufferies consomment environ 200 tonnes de plaquettes par an pour des puissances de chaudières comprises entre 120 et 200 kW.

Afin d'accompagner le développement de cette filière bois énergie, le Département a mis en service à l'automne 2019 une plateforme de séchage / stockage sur la Commune de SARAMON, d'une capacité de 500 tonnes.

En 2019, le volume total récolté, dans le cadre de l'entretien des forêts départementales, sous forme de bois façonné, est de 2 300 stères, soit 1 500 tonnes de plaquettes vertes.

La quantité de plaquettes issue de l'entretien des bords de routes s'élève en 2019 à 500 tonnes vertes (chantier de taille de décembre 2019 à février 2020).

La plateforme est couverte d'une surface de 240 m² de panneaux photovoltaïques, permettant une production annuelle estimée à 43 MWh, réinjectés sur le réseau public, pour une recette prévisionnelle annuelle d'environ 5 000 €.



Faisabilité Photovoltaïque

Une étude a été confiée en 2019 au bureau d'études TECSOL, dans le but d'évaluer la faisabilité de mise en place de surfaces de toitures et/ou d'ombrières photovoltaïques de parkings, permettant une autoconsommation sur le site du Département, tout en tenant compte des capacités d'autoproduction du site.

Le scénario envisagé à l'issue des études prévoit l'implantation de ce type d'installation sur une partie des parkings du Bâtiment Bois, des Colonnes et des Archives Départementales, ainsi qu'en toiture de ce même bâtiment, soit une surface totale de panneaux d'environ 1300 m² pour une puissance totale installée de 250 kW.

Ceci permettrait de couvrir plus de 20% de nos besoins (taux d'autoproduction), avec une autoconsommation complète ne nous imposant pas de nous raccorder au réseau de distribution public en vue de revente.

L'investissement ainsi réalisé devrait permettre en retour une économie annuelle de l'ordre de 30 à 40 000 € de dépenses d'électricité.

Afin de concrétiser ce projet, une mission de maîtrise d'oeuvre sera désignée, afin de concevoir et faire réaliser ces travaux.

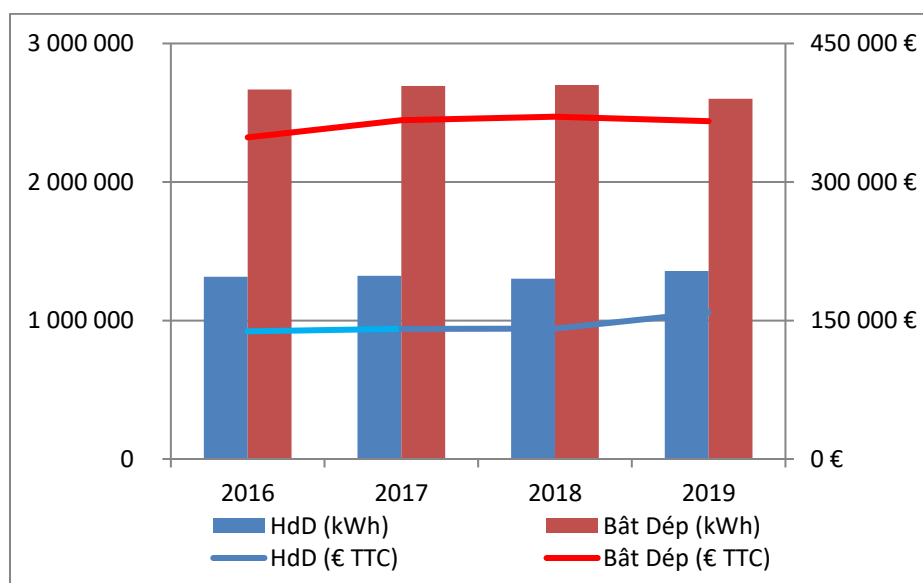
Une attention particulière sera portée quant au choix des panneaux et des structures porteuses (bilan carbone de leur fabrication, démantèlement et recyclage, ...), au maintien d'un maximum de végétation et à l'intégration paysagère.

Evolution des consommations d'eau et d'énergie des bâtiments départementaux et du site principal du Département

Bâtiments Départementaux		ELECTRICITE		GAZ		EAU	
	DJU	Conso (kWh)	COÛT (€ TTC)	Conso (kWh PCS)	COÛT (€ TTC)	Conso (m3)	COÛT (€ TTC)
2016	1805	2 666 690	348 287,67	2 867 086	168 220,13	13 075	44 217,75
2017	1930	2 692 236	366 738,37	2 938 222	179 836,60	10 738	39 329,00
2018	1785	2 700 444	370 685,63	2 891 975	190 826,20	9 440	37 564,04
2019	1827	2 601 172	365 804,87	2 720 548	174 088,28	9 905	40 812,12
MOYENNE	1837	2 665 136	362 879,14	2 854 458	178 242,80	10 790	40 480,73

Sites du Département		ELECTRICITE		GAZ		EAU	
	DJU	Conso (kWh)	COÛT (€ TTC)	Conso (kWh PCS)	COÛT (€ TTC)	Conso (m3)	COÛT (€ TTC)
2016	1805	1 315 262	138 232,89	1 478 683	84 816,95	5 627	21 101,65
2017	1930	1 322 735	140 959,12	1 540 266	93 045,05	4 562	17 575,00
2018	1785	1 301 054	141 015,00	1 536 666	97 677,78	4 697	18 255,73
2019	1827	1 356 320	158 683,98	1 552 465	89 269,58	4 859	19 174,52
MOYENNE	1837	1 323 843	144 722,75	1 527 020	91 202,34	4 936	19 026,73

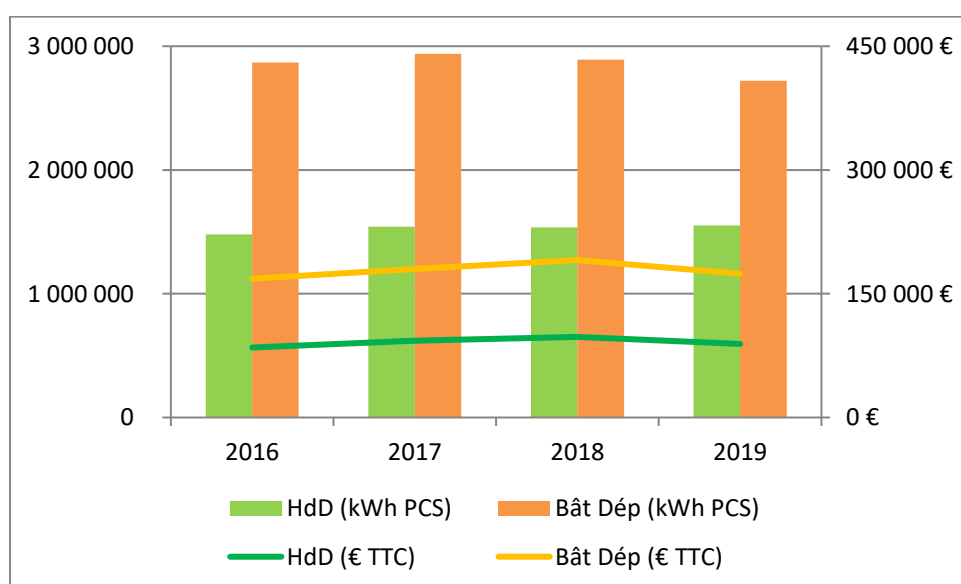
Evolution de la consommation électrique



La consommation électrique demeure globalement stable sur les 4 années de référence, marquant toutefois une légère évolution à la hausse du fait notamment de la mise en service d'éléments techniques énergivores à l'occasion de la climatisation des locaux (R+2 du Bâtiment central et R+3 de la Caserne LANNES) en 2019.

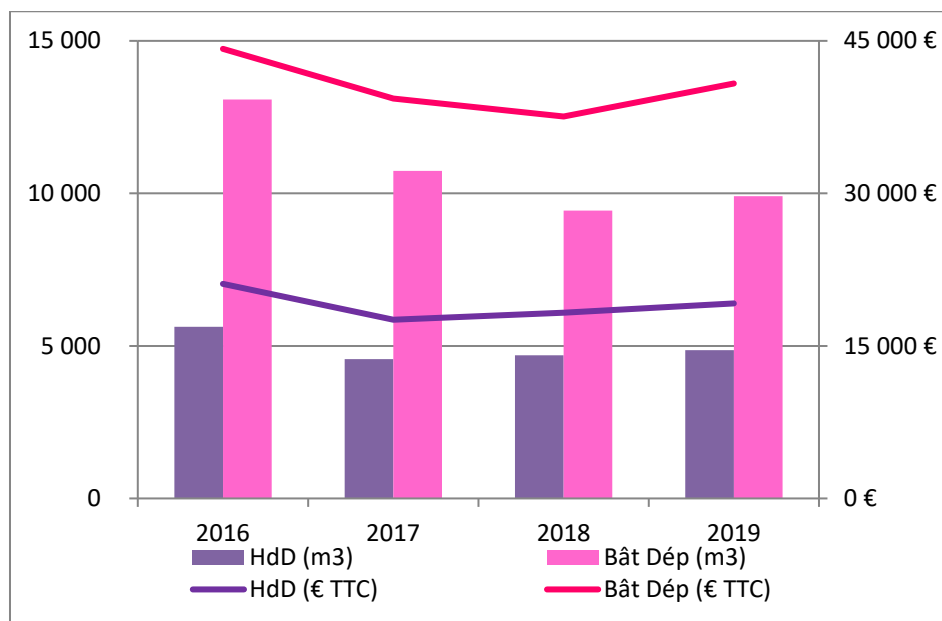
L'impact du coût de l'énergie est sensible entre 2018 et 2019, du fait notamment du renouvellement du contrat d'approvisionnement des installations > à 36 kVA et de l'évolution haussière des taxes et frais connexes (taxe d'acheminement, ...). Un report de tarification en fin d'exercice 2018 sur les crédits 2019 explique également les écarts constatés, mais leur moyenne numérique reste cohérente avec la tendance 2016-2017.

Evolution de la consommation Gaz



La consommation de gaz indique, en volume, une évolution à la baisse en 2019, amplifiée par la baisse des coûts d'achat.

Evolution de la consommation Eau



La campagne de travaux de rénovation des réseaux d'adduction entreprise depuis 2016 a favorablement impacté le niveau de consommation, qui demeure en équilibre fragile et nécessite une attention permanente

2.1.2. Fonctionnement de la collectivité

Dématérialisation des procédures internes à la collectivité

Depuis 2012, la dématérialisation des procédures (les notes administratives, les rapports des assemblées, certains marchés publics, les pièces comptables transmises à la paierie départementale, télétransmission au contrôle de légalité de certains arrêtés,...) et la diffusion par voie électronique permettent d'éviter de nombreux déplacements et d'économiser les consommables papiers et informatiques.

Depuis 2016, le volet dématérialisation s'est développé sur l'ensemble des activités de la Direction Ressources Humaines :

- les dossiers des instances paritaires réunies chacune 4 fois par an, sont désormais envoyés par voie électronique aux membres des instances
- les demandes de prestations sociales auprès du Service Santé Action Sociale au Travail s'effectuent sur un formulaire en ligne redirigé par voie électronique

et en 2018 :

- L'ensemble des éléments de paie transmis à la paierie départementale
- L'envoi des éléments de recrutement transmis à la préfecture
- L'envoi des pièces justificatives pour les dossiers retraites transmis à la CNRACL
- La dématérialisation partielle des dossiers transmis à Territoria mutuelle

Le Service Gestion Emploi et Formation a dématérialisé les étapes administratives concernant le recrutement, avec envoi par voie électronique aux services des dossiers de recrutements

et CV, et envoi aux agents des convocations aux entretiens et, aux candidats internes, des réponses après entretien.

Les demandes de formations concernant le Centre National de la Fonction Publique Territoriale sont dématérialisées depuis 2018.

Les autres demandes de formation ont été dématérialisées via la plateforme « Dép'32 » en 2019.

Au niveau des Applicatifs Finances :

- dématérialisation des échanges de flux financiers vers le Trésor Public et notamment de l'ensemble des pièces justificatives
- dématérialisation totale des pièces justificatives annexées aux mandats de dépenses et aux titres de recettes
- les documents budgétaires (Compte Administratif, Budget Primitif, Décision Modificative) sont transmis sous format dématérialisé au Contrôle de Légalité et à la paierie départementale
- à compter de 2017 et de manière progressive, réception des factures et des titres de recettes, sous format électronique, par le biais de la plateforme nationale CHORUS PRO. L'objectif fixé par l'Etat est qu'au 1er Janvier 2020, toutes les factures émises par des fournisseurs privés et publics quelles que soient leurs tailles, le soient au format électronique. L'objectif de 100% de transmission des factures de façon dématérialisée à la collectivité départementale n'est pas encore atteint, mais la sensibilisation régulière des partenaires permet de s'en rapprocher

Depuis le 1er Octobre 2018, la réglementation impose la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics d'un montant supérieur à 40 000 €HT. Afin de répondre au mieux à la réglementation, une plateforme départementale a été mise en œuvre en 2018 en partenariat avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Gers pour d'une part les besoins propres du Conseil Départemental mais aussi pour l'ensemble des entités publiques du territoire soumises au code de la commande publique des marchés publics.

Dans cette optique de transformation numérique de la commande publique, le Département a également rendu obligatoire la signature électronique de ses marchés publics depuis le 1^{er} avril 2019, permettant ainsi d'établir une cohérence d'ensemble de la procédure, en évitant la rupture de la chaîne de dématérialisation que constituerait une signature manuscrite.

Depuis plusieurs années, la mise en place d'une solution de « Cloud d'Entreprise », <https://cloud.gers.fr>, a permis de faciliter les échanges dématérialisés de documents entre les services et les partenaires extérieurs.

La collectivité s'est lancée dans la dématérialisation des saisies et des remboursements des frais de déplacements des élus et des agents. Pour ce faire :

- un 1^{er} logiciel, développé en interne, est utilisé par l'ensemble des élus conseillers départementaux,
- un 2^{ème} logiciel, aussi développé en interne, est utilisé par les agents de la collectivité.

Le Service Commande Publique procède de façon dématérialisée à l'envoi des convocations, des rapports des CAO et PV aux élus membres des commissions.

La dématérialisation se poursuit chaque année et s'étend à de nouvelles procédures.

Elle présente les avantages de la sécurisation des échanges de données sensibles et de la rapidité de traitement de l'information.

Quelques chiffres 2019

Au niveau des marchés publics, 90 consultations ont été dématérialisées.

4 marchés de travaux du Département ont fait l'objet de clauses sociales. Cela représente 490 heures d'insertion à réaliser soit 14 semaines de travail. Le compte-rendu de la facilitatrice des clauses sociales montre que la plupart des entreprises attributaires sont allées au-delà du nombre d'heures d'insertion demandé et qu'elles sont satisfaites des heures effectuées.

Le profil des bénéficiaires des clauses est assez varié, on y trouve notamment beaucoup de bénéficiaires du RSA et jeunes de moins de 26 ans.

Pour cette action, le Pôle Gersois de l'Economie Sociale et Solidaire a bénéficié de crédits du FSE pour 24 500 € au titre du Pacte Territorial pour l'Insertion.

Optimisation des équipements

Le parc informatique et le parc automobile sont optimisés pour favoriser les économies d'énergies et réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Dans le cadre du renouvellement du parc informatique, copieurs et téléphonies :

- Depuis 2017, centralisation des dispositifs d'impression dans les services à travers la mise en place de copieurs multifonctions et de l'impression sécurisée. Après une baisse significative la 1^{ère} année des consommations papiers, enveloppes et consommables informatiques (-25 %) et des copies couleurs (-85%), on constate toujours ces diminutions en 2019 mais dans une moindre mesure (-5% sur le papier et -20% sur les enveloppes)
- Développement des techniques alternatives pour réduire les déplacements des agents (visioconférence, prise de main à distance, renouvellement de la flotte de téléphones portables par des smartphones) et des prestataires (maintenance à distance)
- Développement des solutions de travail collaboratif entre groupes de personnes internes à la collectivité mais aussi avec les partenaires externes.

Pour le parc automobile, dès 2012 le Conseil Départemental a souhaité favoriser une utilisation moins polluante et plus responsable de la voiture. Les achats ont été orientés vers des véhicules faiblement consommateurs d'énergie et adaptés aux usages : des véhicules hybrides pour les déplacements des élus, des véhicules électriques pour les plus courts déplacements (navette courrier...).

Une partie du parc automobile est renouvelée chaque année et des critères environnementaux sont considérés lors des achats de nouveaux véhicules : véhicules émettant le moins possible de CO₂ par km.

Deux Zoé électriques sont affectées au pool autopartage, deux autres en MDS (Nogaro et Auch), et un VUL électrique type Kangoo est affecté au service du courrier.

En 2014, le Conseil Départemental a décidé de basculer vers une flotte 100 % essence : 12 véhicules essence ont été acquis en 2014, 13 en 2015, 7 en 2016, 6 en 2017, 17 en 2018, 8 en 2019.

Initiatives en faveur de la réduction des émissions de GES liées aux déplacements

Vélos électriques pour les services

Les premiers vélos de service classiques circulent depuis 2010. En 2012, une expérimentation de location de Vélos à Assistance Électrique (VAE) a été menée et a donné des résultats positifs.

En 2019, le Conseil Départemental compte 10 VAE. La répartition s'établit comme suit :

- 2 à l'Hôtel du Département (DTDD, garage/autopartage)
- 1 au Service du Parc Départemental
- 1 à la DDI
- 1 à la DISA à Auch
- 1 à la Médiathèque à Auch
- 2 à la MDS d'Auch
- 1 à la MDS de Nogaro (antenne de Vic-Fezensac)
- 1 à la MDS de l'Isle-Jourdain

Ces vélos sont entretenus par le Parc Départemental et des modalités de gestion adaptées ont été mises en place avec chaque site utilisateur.

L'absence de procédure engagée pour la remontée des kilomètres effectués ne permet pas d'évaluer les impacts de leur utilisation.

Rationalisation de l'utilisation des véhicules de services et promotion du covoiturage

Le choix a été fait de mettre en place des outils pour favoriser une utilisation optimale des véhicules de services : le logiciel RESAWEB est fonctionnel depuis 2012 pour la flotte en auto-partage de l'Hôtel du Département. Cette gestion centralisée permet l'amélioration du suivi et de l'entretien des véhicules (réglage fin des moteurs, maintenance préventive, carnets de bord, suivi du gonflage des pneus...). En outre, le système de réservation systématique et les modalités qui l'accompagnent (personnels gestionnaires, messages d'alerte, sensibilisation...) favorisent le covoiturage.

En 2014 et 2015, le dispositif a été étendu à des Unités Territoriales d'Action Sociale (UTAS) devenues les MDS : Mirande, Auch, Condom, Nogaro, Isle Jourdain, Fleurance.

En 2019, 18 véhicules composent le pool auto-partage de l'Hôtel de Département et sont gérés par Résaweb.

Concernant le développement du Télétravail ce dispositif est activé au Conseil Départemental pour des raisons médicales : 5 agents sont concernés en 2018, et ce dispositif permet d'économiser environ 550 trajets domicile-travail. Il est prévu l'extension du dispositif télétravail à l'ensemble des agents de la collectivité à l'horizon 2020.

Quatre salles de visioconférence ont été installées sur le site de l'Hôtel du Département :

- la salle 1 (D'Artagnan) d'une capacité de 15 personnes, équipée d'un téléviseur grand écran
- la seconde salle, d'une capacité de 2 personnes, possède une configuration de bureau. Elle est équipée d'un ordinateur portable et d'une enceinte ou d'un micro-casque en fonction des besoins de l'utilisateur
- les salles 1 et 3 de la CiT2E, bâtiment Chartreuse de capacités respectives 34 et 26 personnes

Formations

En termes de formation, plus de 40 agents de métiers différents ont participé à des formations ou journées techniques sur différentes thématiques :

8 journées techniques ou forums sur la thématique de la biodiversité, 22 journées de formation relatives à la transition énergétique et écologique ou encore l'optimisation des ressources.

Les chefs cuisiniers ont bénéficié d'une formation relative à la cuisine évolutive, formation de 2 jours ayant pour objectif le développement de la cuisine bio. L'un des chefs cuisinier a approfondi ses connaissances sur la lutte contre le gaspillage alimentaire et la gestion des déchets ; les cadres du service restauration durable ont, quant à eux, participé au 33^{ème} forum de la restauration publique territoriale, forum abordant notamment la réduction des plastiques et l'approvisionnement local.

Enfin, 15 agents ont suivi des formations dont l'objectif est l'amélioration des capacités rédactionnelles ou encore la découverte de l'outil informatique et numérique.

2.2. ANALYSE DES ACTIONS CONDUITES EN INTERNE AU REGARD DES FINALITES DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'air

Les actions 2019 suivantes permettent de réduire les émissions de CO₂ :

- La création d'une plateforme de stockage de plaquettes pour alimenter les 3 chaufferies bois (réduction d'environ 200 tonnes de CO₂ par an)
- La mise en place de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la plateforme et le projet d'ombrières photovoltaïques
- La poursuite des actions d'optimisation énergétique des bâtiments
- Le développement du télétravail et la mise à disposition de salles équipées de systèmes de visio conférences (réduction des déplacements)

Le décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire (>1000 m²) devrait impliquer d'importants travaux de rénovations dans les années à venir pour atteindre les objectifs de - 40 % en 2030, - 50 % en 2040 et - 60 % en 2050 par rapport à 2010 (en kWh/m².an d'énergie finale).

Finalité 2 : Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

En 2019, de nombreuses actions permettent de réduire l'impact des activités de la collectivité sur la consommation de ressources naturelles et notamment :

- La poursuite de la dématérialisation en lien avec divers partenaires et structures (préfecture, pairie départementale, CDG, CNFPT, CNRACL, fournisseurs, ...)
 - o Marchés, CAO, factures
 - o Recrutements, frais de déplacements, demandes de formations, prestations sociales, retraites
 - o Flux financiers, pièces comptables, mandats de dépenses/recettes
 - o Rapports
 - o Instances paritaires
 - o ...
- L'optimisation des équipements informatiques (réduction des consommables)

Finalité 3 : Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations

Le Conseil Départemental intègre la prise en compte de critères de cohésion sociale et de solidarité dans son fonctionnement à travers l'intégration de clauses d'insertion dans les marchés publics. En 2019, 490 heures d'insertion au profit de bénéficiaires du RSA et de jeunes de moins de 26 ans.

Finalité 4 : Epanouissement de tous les êtres humains

Transformations et transitions ne peuvent se faire sans formation.

En 2019, 40 agents ont été formés sur les thématiques suivantes : transitions écologiques et énergétiques, biodiversité, optimisation des ressources, cuisine évolutive et lutte contre le gaspillage alimentaire, outils numériques.

Finalité 5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Chaque Direction, sous la responsabilité de son DGA, doit mettre en œuvre l'écoresponsabilité dans son fonctionnement et ses investissements.

Chaque euro dépensé devrait idéalement être converti en émissions ou réductions de CO₂ et en impact écologique. Les « budgets verts » font d'ailleurs leur apparition avec un cadre partagé d'analyse pour les collectivités françaises (I4CE réalise un travail de co-construction d'un cadre d'évaluation climat du budget en collaboration avec cinq métropoles et villes, l'Ademe, l'Association des Maires de France, Climate KIC et France Urbaine).

2.3. ANALYSE AU REGARD DES ELEMENTS DE DEMARCHE

Le préalable indispensable à la construction d'une démarche est la définition d'une politique : quelle est la politique environnementale souhaitée ?

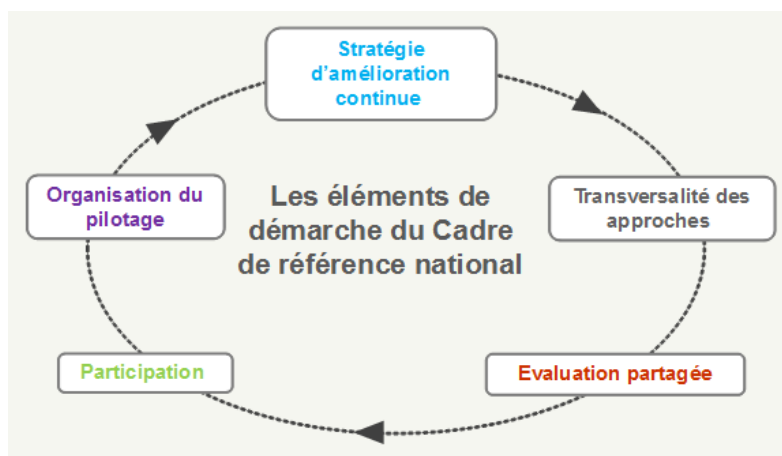
Organisation, pilotage, tableaux de bord, ... découleront de ces objectifs qualitatifs et quantitatifs.

Participation

La mise en œuvre de la politique environnementale interne du Département nécessite la contribution de tous les agents. Pour cela, des actions de sensibilisation et de concertation seront à mener.

Organisation du pilotage et transversalité

L'organisation du pilotage constitue un élément essentiel pour la mise en œuvre de la stratégie de développement durable du Département.



Ce pilotage et sa transversalité restent à redéfinir (objectifs, moyens, échéances, indicateurs de suivi, ...).

Evaluation

La gestion des projets menés par le Conseil Départemental nécessite des évaluations régulières. Une évaluation annuelle obligatoire est formalisée par la rédaction du présent rapport sur la situation en matière de développement durable.

Cependant, afin de rendre cette évaluation plus efficiente, elle devrait correspondre à l'analyse des indicateurs de suivi (au regard d'objectifs quantitatifs et qualitatifs) du plan d'actions interne.

Cette évaluation serait également à simplifier par la définition et la systématisation d'un processus de collecte des données.

Elle pourrait également être mise en lien avec le bilan des émissions de gaz à effet de serre et les données nécessaires correspondantes.

Stratégie d'amélioration continue

L'éco-responsabilité concerne tous les services du Conseil Départemental, cette démarche exemplaire doit associer tous les agents de la collectivité.

Les actions internes engagées par le Département sont amenées à se développer et se multiplier.

3. STRATEGIES ET ACTIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL SUR LE TERRITOIRE

3.1. ACTIONS CONDUITES EN FAVEUR DES TERRITOIRES

Les fiches actions présentées ci-après ont été rédigées par les services du Conseil Départemental du Gers.

- Fiche 1 : Développement des énergies renouvelables
- Fiche 2 : Techniques d'entretien et de travaux des routes : économies d'énergie et réduction des gaz à effet de serre
- Fiche 3 : Préservation et restauration de la biodiversité, des zones naturelles et des continuités écologiques
- Fiche 4 : Développement de la filière agricole biologique
- Fiche 5 : Réduction et valorisation des déchets
- Fiche 6 : Lutte contre la précarité énergétique
- Fiche 7 : Sensibilisation et mobilisation des citoyens à la transition énergétique et écologique
- Fiche 8 : Accompagnement des collectivités vers la transition énergétique et écologique
- Fiche 9 : Accompagnement des collectivités dans les démarches d'aménagement et de planification territoriale
- Fiche 10 : Insertion sociale et professionnelle
- Fiche 11 : Accès à des pratiques sportives et de loisirs, à la culture et au tourisme, pour tous les publics
- Fiche 12 : Accès au numérique
- Fiche 13 : Démocratie participative

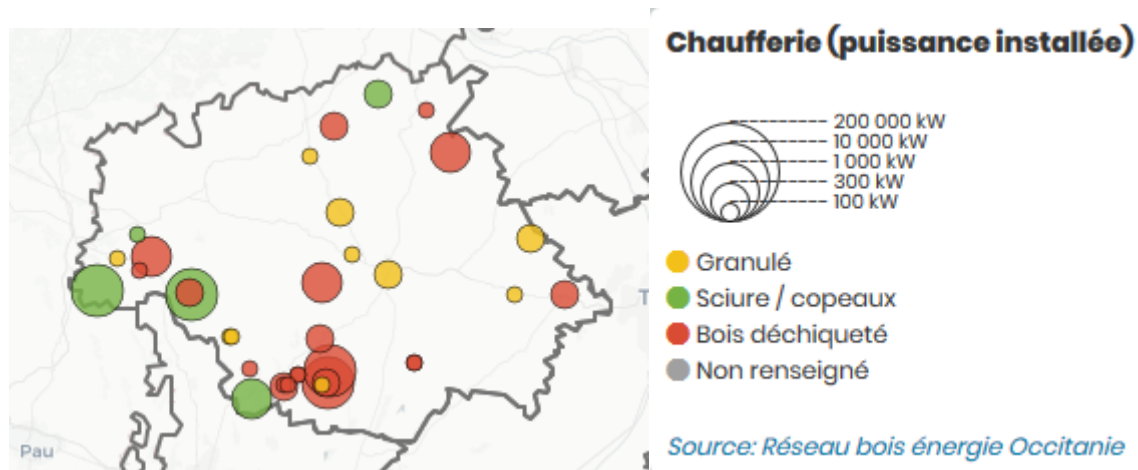
FICHE 1 : DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES

1 – QUELQUES CHIFFRES

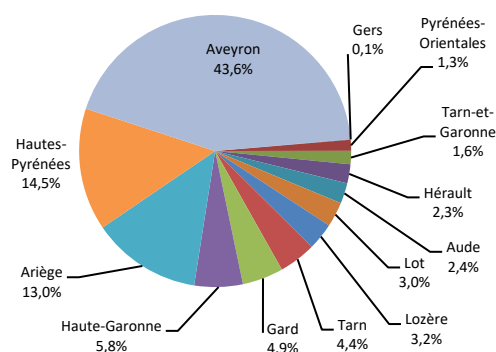
Quelques chiffres gersois :

- Consommations d'énergie finale
 - > 4000 GWh soit un peu plus de 3% des consommations régionales
 - Transport 34%
 - Résidentiel 34%
 - Tertiaire 16%
 - Agriculture 11%
 - Industrie 5%
- Productions EnR
 - Autour de 600 GWh (soit environ 15% des consommations)
 - Bois ménages 67%
 - Photovoltaïque 25%
 - Biogaz 5%
 - Bois hors particuliers 2%
 - Hydroélectricité 1%
 - Éolien 0%
- Environ 100 000 ha de forêt, soit 16% de la surface totale du Gers
 - Propriété essentiellement privée
 - Fort morcellement
 - Autres gisements : bords de routes, ripisylves, ressources agricoles, ...

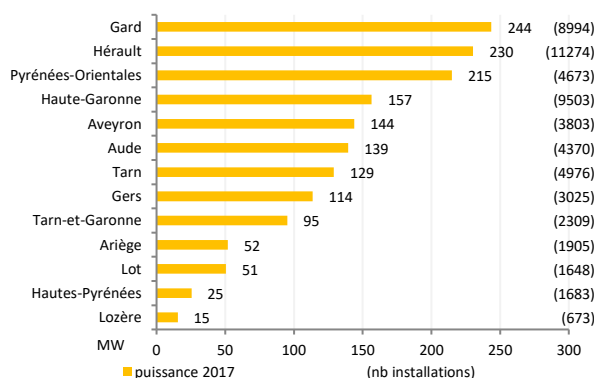
Filière bois énergie – chaufferies bois du Gers



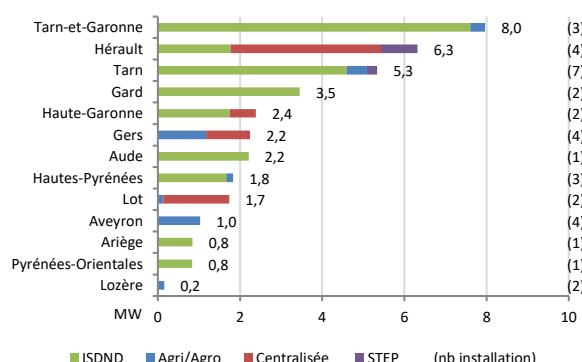
Répartition de la puissance installée hydraulique par département, 2017 (Source OREO)



Répartition de la puissance installée photovoltaïque par département, 2017 (Source OREO)



Répartition départementale des unités valorisant le biogaz en électricité en Occitanie, 2017 (Source OREO)



Depuis le 15 mai 2018, le site Trigone de Pavie utilise la technologie Wagabox pour valoriser le biogaz des déchets enfouis sous forme de biométhane injecté dans le réseau de GRDF. L'installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) de Trigone fournit 15 GWh de gaz renouvelable par an (ce qui double la puissance gersoise du graphique précédent).

2 - DESCRIPTION /ETAT D'AVANCEMENT

EnR :

Fin 2019, le Département a rédigé un marché pour la réalisation d'une étude stratégique relative à l'énergie sur le département du Gers.

Cette étude a pour objectifs :

- D'engager l'ensemble des parties prenantes et secteurs d'activités (public, privé et citoyens) du territoire dans cette démarche de transition énergétique, au bénéfice de l'ensemble de ces acteurs,
- D'identifier des premières actions concrètes et à fort impact à mener à court terme pour le CD32,
- De permettre au Gers de devenir, à terme, un territoire à énergie positive, c'est-à-dire un territoire autonome en énergie et exportateur net d'énergies.

Bois énergie :

En 2019, le Conseil Départemental :

- a alimenté (en totalité à partir de sa propre ressource bois) les chaufferies bois des 3 collèges gersois (Mirande, Miélan, Françoise Héritier à l'Isle-Jourdain)
- a produit environ 350 tonnes vertes de plaquettes bois énergie à partir de la taille des lisières des routes départementales (secteurs Montesquiou, Masseube, Lombez) stockées sur sa plateforme de Saramon
- a produit environ 1500 tonnes vertes de plaquettes bois énergie à partir d'un chantier forestier à Labéjan (entretien labellisé PEFC dans le cadre du plan de gestion avec l'ONF 2018-2037 de ses 700 ha de forêt). Les travaux consistaient à couper du sapin Nordmann (en souffrance) pour laisser place aux repousses naturelles de chênes
- a créé un Comité de préfiguration de la filière bois énergie (délibération du 8 novembre 2019) avec 13 Conseillers Départementaux et 28 structures :
 - o URCOFOR, ADASEA, ADEME, AP32, Chambre d'agriculture, CMA, CRPF, DDT, 2 EHPAD (Plaisance et St Clar), fabricant de chaudières bois, Institution Adour, ONF, Pierre et Terre, 4 communes (Mauléon d'Armagnac, Monguilhem, St Clar, Viella), 4 communautés de communes (Astarac Arros en Gascogne, Cœur d'Astarac en Gascogne, Val de Gers, Gascogne Toulousaine), 2 PETR (Armagnac et Portes de Gascogne), TRIGONE, SDEG et SDE65, SMAA
- A poursuivi son partenariat avec l'Union Régionale des COLlectivités FORestières (URCOFOR) (2018-2020) pour une mission d'animation auprès des porteurs de projet sur le territoire (sensibilisation et aide à l'émergence de projets, accompagnement de projets, suivi des chaufferies, approvisionnement et qualité des combustibles, Observatoire Régional)



3 - RESULTATS OBTENUS

Bois énergie :

- Consommation d'environ 800 MWh/an de plaquettes bois entièrement produites par le Département
- Réduction d'environ 200 t de CO₂ par an

4 - IMPACTS/RETOMBÉES SUR LE TERRITOIRE ET/OU SUR L'ORGANISATION DE LA COLLECTIVITE

Plusieurs marchés publics permettent la production de plaquettes bois énergie qui nécessite de nombreuses prestations différentes. Ces prestations (coupe, broyage, transport, travaux forestiers, ...) sont réalisées par des entreprises locales.

Cf vidéo et page dédiée :

<https://www.gers.fr/le-territoire/transition-energetique-et-ecologique/filiere-bois>

FICHE 2 : TECHNIQUES D'ENTRETIEN ET DE TRAVAUX DES ROUTES : ECONOMIES D'ENERGIE ET REDUCTION DES GAZ A EFFET DE SERRE

1 – CONTEXTE ET OBJECTIFS

Le Département du GERS dispose d'un patrimoine routier important (3 559 km), dont la gestion est assurée par les services de la Direction Déplacements Infrastructures avec comme objectif la sécurité et la qualité de ce réseau.

Dans le cadre de son agenda 21 puis de ses engagements en matière de développement durable, le Gers mène des actions de modernisation et de rénovation de son réseau routier encadrées par une politique volontariste d'entretien basée sur l'emploi de techniques dites à froid et sur l'utilisation de mélanges bitumineux fabriqués à base de matériaux de recyclage.

Ses actions s'intègrent pleinement dans la préservation des ressources naturelles, l'économie d'énergie, la valorisation des déchets bitumineux issus de travaux routiers et l'abaissement des émissions de gaz à effet de serre.

2 - DESCRIPTION /ETAT D'AVANCEMENT DE L'ACTION

Les émissions de gaz à effet de serre liées aux travaux routiers peuvent être limitées en diminuant les prélèvements de ressources (matériaux), en réduisant la production de déchets et en valorisant le recyclage. Ainsi, depuis 2012, le Département mène une action spécifique visant à réduire les températures et à introduire des matériaux de recyclage dans les travaux d'entretien des chaussées des routes départementales.

3 - RESULTATS OBTENUS

Les techniques d'entretien des couches de roulements sont définies en fonction de la catégorisation du réseau et du trafic supporté. Le réseau secondaire est entretenu avec la technique des enduits superficiels d'usure (ESU). Les réseaux secondaire et principal sont traités en fonction des trafics PL avec les techniques des mélanges bitumineux à froid (GE et BBE semi tiède) et des enrobés bitumineux tièdes (BB).

Les ESU, totalement réalisés à base d'émulsion de bitume (technique dite à froid) et dont le programme avoisine les 1 million de m² par an, répondent pleinement aux exigences fixées en terme de niveau de service sur les réseaux secondaires et intermédiaires. La quantité d'émulsion répandue est d'environ 2100 tonnes en 2019.

Concernant les mélanges bitumineux à froid, 2 produits sont utilisés :

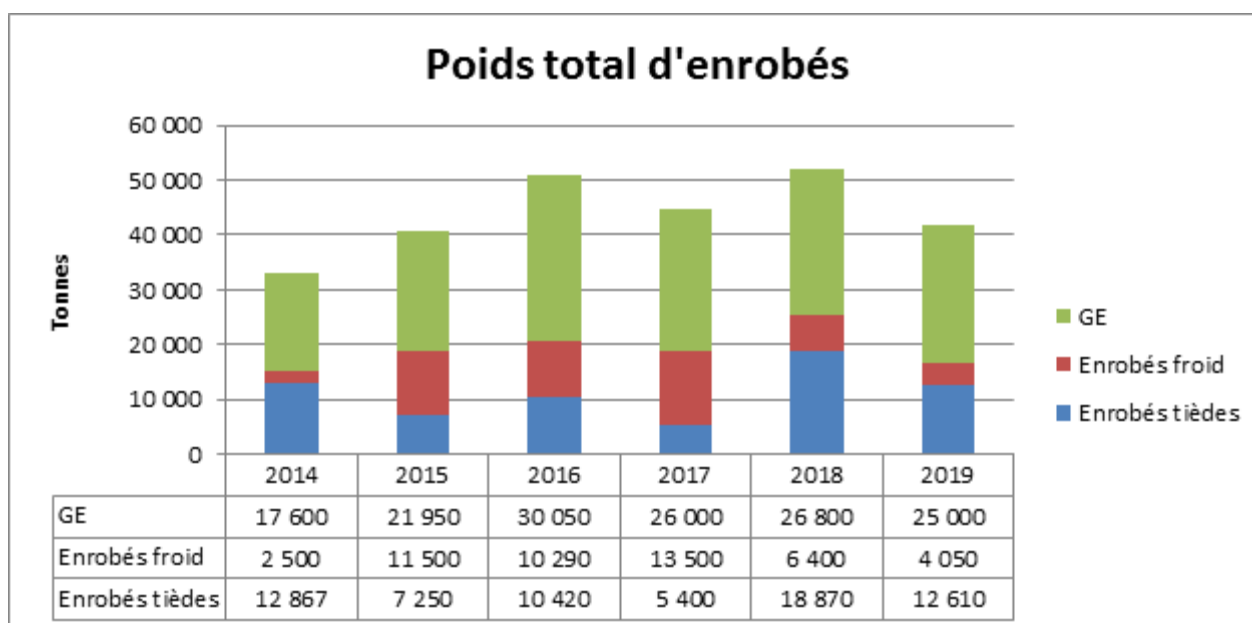
- La Grave Emulsion en reprofilage, fabriquée avec 10% d'agrégats d'enrobés et une teneur en liant de 4.5%, elle présente des résultats qualitatifs indéniables. Sa maniabilité et son comportement mécanique sont totalement adaptés aux structures souples de nos réseaux secondaires et intermédiaires. 25 000 tonnes de GE ont été répandues en 2019.
- Les BBE semi tièdes, ils permettent d'abaisser les températures de fabrication et d'application entre 70 et 90°C, ce qui offre une meilleure garantie et des résultats satisfaisants (bonne tenue et confort). 3 300 tonnes ont été répandues en 2019. Néanmoins le Département travaille sur le développement des BBE dits à froid sous la forme de planche d'expérimentation avec des taux d'agrégats compris entre 20 et 50.

Un protocole d'auscultation et un suivi qualité sur 4 années permettront de juger leurs performances avant une potentielle intégration dans la politique d'entretien du Département.

A noter la réalisation en 2018 d'un chantier de retraitement en place à l'émulsion de bitume dans le cadre de la rénovation d'une chaussée soumise à un trafic T2-. Cette technique a permis de remobiliser les ressources en places (matériaux granulaires et bitume) et ainsi éviter de mobiliser des ressources (matériaux).

S'agissant des enrobés bitumineux, l'utilisation des mélanges tièdes avec des taux d'agrégats importants (20 à 30 %) est généralisée sur les routes départementales. 7 000 tonnes ont été mises en œuvre en 2019.

Indicateurs de l'opération	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Part des mélanges hydrocarbonés à froid issus de recyclage	90 %	90 %	40 %	65 %	65 %	40 %
Part des enrobés tièdes ou chauds issus de recyclage	10 %	10 %	20 %	20 %	20 %	20 %
Part des GE issues de recyclage			10 %	10 %	10 %	10 %



FICHE 3 : PRESERVATION ET RESTAURATION DE LA BIODIVERSITE, DES ZONES NATURELLES ET DES CONTINUITES ECOLOGIQUES

1 – CONTEXTE ET OBJECTIFS

Le Département contribue à la préservation, à la gestion et à l'aménagement des espaces naturels sensibles et des paysages par le biais de la taxe d'aménagement (TA). Une part de cette taxe est destinée à financer la politique de protection des Espaces Naturels Sensibles telle que définie dans le Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles.

Le Département compte 76 Espaces Naturels Sensibles (avec une prédominance en Bas-Armagnac et en Astarac) dont 28 sites prioritaires. Le Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles s'articule autour de 3 objectifs stratégiques : préserver, valoriser, accompagner.

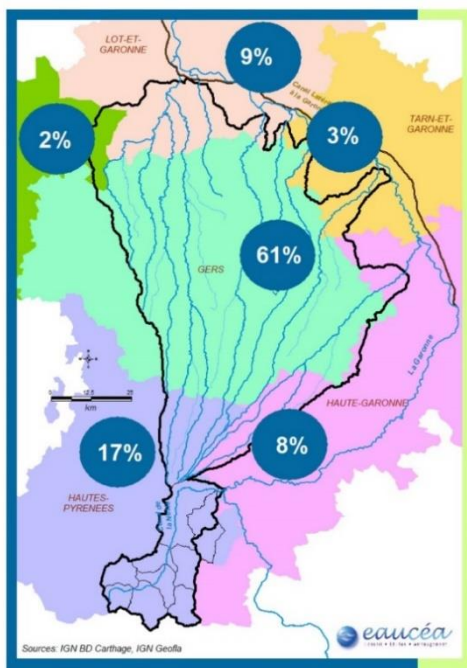
Les espaces naturels, corridors écologiques, cours d'eau et zones humides ont été identifiés dans le cadre de l'élaboration du Schéma Régional de Cohérence Écologique de la Région Midi-Pyrénées. Une déclinaison à l'échelle locale est prévue dans le cadre de l'élaboration ou de la révision des documents d'urbanisme (SCoT, PLU).

2 - DESCRIPTION /ETAT D'AVANCEMENT

- **Emergence d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Neste et Rivières de Gascogne**

Depuis 2016, au vu des enjeux majeurs pour le territoire, le Département porte l'émergence d'un SAGE Neste et Rivières de Gascogne en lien avec les Départements des Hautes-Pyrénées, de la Haute-Garonne, du Lot-et-Garonne, du Tarn-et-Garonne, et des Landes.

Le SAGE est un outil de planification qui doit agir sur la qualité et la quantité des masses d'eau.



En 2019, l'animation a été principalement consacrée à la réalisation du dossier préliminaire de périmètre et d'une proposition de composition de Commission Locale de l'Eau.

L'objectif est la création d'une Commission Locale de l'Eau fin 2020.

- Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles

En 2019, dans le cadre de la mise en œuvre du second schéma ENS (2017-2021), le Département du Gers a commencé à aménager l'Étang du Moura pour l'accueil du public. Le projet prévoit entre autre l'aménagement d'un sentier pédagogique et d'un observatoire sur l'étang.

L'Association Nature En Occitanie a réalisé une étude de suivi de la population de Cistude d'Europe présente au niveau du lac de l'ENS de la Forêt de Sérilhac. Le Département a lancé des inventaires naturalistes sur l'ENS du lac de l'Astarac.

Il a également aidé financièrement le CPIE Pays gersois à la création d'un sentier smart'flore sur l'ENS de l'Ancienne Carrière de Saint-Cricq.



Cistude à Sérilhac



Ancienne Carrière de Saint-Cricq



Etang du Moura

- Poursuite et généralisation de l'expérimentation sur la création de biodiversité (lanières arbustives) le long des routes départementales. Qualifier l'évolution écologique des milieux sur les segments expérimentaux.
- Réalisation de travaux sur les ouvrages départementaux permettant de favoriser la continuité écologique des rivières (Trame bleue) et financement du Département sur les travaux des autres maîtres d'ouvrage.
- En 2019, la Cité des Transitions Energétique et Ecologique a accueilli les élus et techniciens du département pour le Comité Technique de suivi de la Trame Verte et Bleue.
- Programme d'aides en faveur de l'agroforesterie et aides à la plantation de haies proposées aux particuliers, agriculteurs, associations, collectivités locales et entreprises agricoles.

3 - RESULTATS OBTENUS

- Superficie d'ENS bénéficiant d'un plan de gestion : 1 049 ha (5 sites)
- 100 % des 9 collectivités ayant la compétence « Milieux aquatiques » ont été accompagnées dans le cadre de l'appui technique et l'animation du territoire.
- Réunions thématiques et géographiques avec l'ensemble des acteurs de l'eau pour l'émergence du SAGE Neste et Rivières de Gascogne.
- 123 000 € de dépenses pour les études et travaux sur les Espaces Naturels Sensibles propriété du Département. 4 500 € alloués aux projets des associations sur les Espaces Naturels Sensibles n'appartenant pas au Département.
- Plantation de haies : en 2019, ce sont 25 km de haies qui ont été replantés pour un montant de subvention s'établissant à 49 000 €.

4 - IMPACTS/RETOMBÉES SUR LE TERRITOIRE ET/OU SUR L'ORGANISATION DE LA COLLECTIVITE

Préservation de la biodiversité, meilleure prise en compte des enjeux de préservation de cette biodiversité par l'implication et l'information de partenaires multiples (associations environnementales, élus, agriculteurs, pêcheurs, chasseurs et autres citoyens « acteurs de la nature »).

FICHE 4 : DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE AGRICOLE BIOLOGIQUE

1 – CONTEXTE ET OBJECTIFS

L'agriculture biologique constitue un enjeu important, tant sur le plan environnemental que sur le plan économique.

Face à un marché national du bio très dynamique (plus de 10 % d'augmentation par an), l'objectif est de développer largement la production de matières premières bio, et de structurer et professionnaliser la filière.

2 - DESCRIPTION /ETAT D'AVANCEMENT

Jusqu'en 2015, le Conseil Départemental accompagnait la mutation agricole du département en faveur de l'agriculture biologique. Il attribuait une aide financière aux agriculteurs complémentaire à celle de l'Etat, durant l'année de reconversion en agriculture biologique.

Depuis la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe du 7 août 2015), le Conseil Départemental s'est vu retirer la clause de compétence générale, et a donc mis fin à ce dispositif d'aide.

Suite à cette même loi, des actions rattachées aux compétences partagées entre la Région Occitanie et le Département au titre de l'Éducation Populaire telles que les actions de sensibilisation pour la préservation d'une alimentation durable et de qualité ont été soutenues par le Département.

Le Conseil Départemental a également accueilli de nombreuses formations et événements en matière d'agriculture vertueuse organisées par les organismes locaux.

En particulier, la seconde journée des « Rencontres des Agriculteurs Optimistes » consacrée à la mise en lumière des initiatives locales innovantes et aux échanges entre professionnels agricoles autour de l'agroécologie et de l'adaptation au changement climatique. 150 personnes étaient présentes.

Depuis 2009, le Département est engagé pour une alimentation de qualité dans les cantines scolaires.

En 2019, le Conseil Départemental a poursuivi sa politique alimentaire sur l'ensemble des collèges du territoire pour une restauration de qualité, certifiée et privilégiant les approvisionnements locaux.

Cette politique mise en œuvre à partir de la rentrée 2017-2018 repose sur plusieurs axes :

- Poursuite de la politique de qualité, le Département incite les collèges à demander la labellisation « En cuisine ». Le Département prend en charge les frais de labellisation de chaque collège et incite les établissements à entrer dans cette démarche de certification Ecocert pour sensibiliser les jeunes à une alimentation biologique « respectueuse de l'environnement »
- Poursuite du schéma de réduction du gaspillage alimentaire, de gestion et de valorisation des déchets
- Mise en place d'actions transversales et d'accompagnement (projets alimentaires d'établissement, animations pédagogiques à destination des collégiens, formalisation d'échanges intergénérationnels dans les services de restauration des collèges)
- Poursuite du dispositif de financement à l'achat de produits de proximité, de qualité ou biologiques, qui remplace les deux dispositifs existants (« 5 composantes » et « collège en bio »), ce dispositif consiste à financer des produits locaux (Gers, régions Occitanie et Nouvelle Aquitaine) et ayant des signes d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO) parmi toutes les familles de produits.

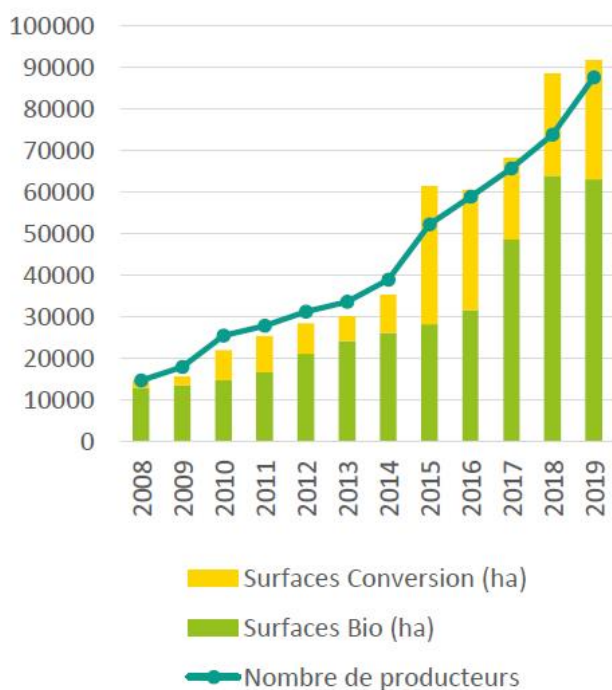
Le financement est de 0,84 € par repas et par semaine pour 6 composantes.

Par ailleurs, le Département a travaillé à l'élargissement de son champ d'activité en candidatant à l'appel à projet du Programme National pour l'Alimentation avec pour objectif à terme une labellisation « Projet Alimentaire Territorial ».

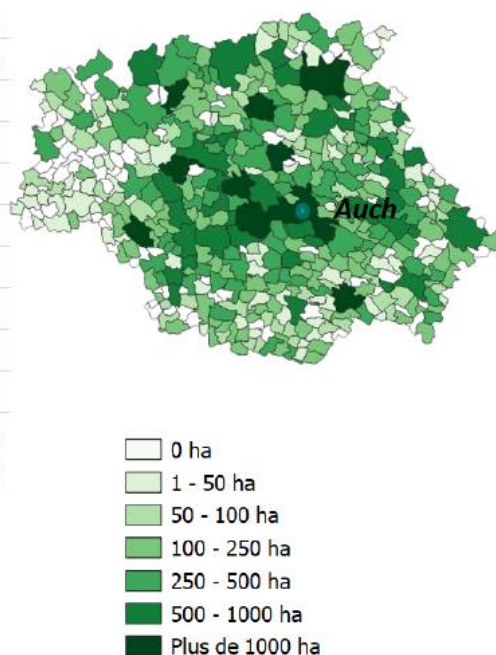
3 - RESULTATS OBTENUS

Développement de l'agriculture biologique

Evolution des surfaces et du nombre de producteurs bio entre 2008 et 2019



Surfaces en bio et en conversion par commune en 2019



[Source InterBio Occitanie]

	2014	2015	2016	2018	2019
Nombre d'exploitations concernées	701	944	1 060	1 367	1 577
Surface en conversion (en ha)	26 058	33 177	28 890	24 579	28 739
Surface certifiée AB (en ha)	9 153	28 041	31 570	64 048	63 063
Surface totale (certifiée et en conversion) (en ha)	35 211	61 218	60 460	88 627	91 802

[Source Agence Bio] - **Evolution de l'Agriculture Biologique dans le Gers**

Restauration scolaire de qualité dans les collèges

Depuis plus de dix ans, le Département propose dans chaque collège des repas de qualité préparés sur site par des équipes de professionnels et privilégiant les produits frais, de saison, labellisés et locaux.

Différentes actions sont mises en œuvre par le service restauration durable des collèges du Département :

- Dispositif de financement à l'achat de produits de proximité, de qualité ou biologiques

Ce dispositif, mis en place depuis la rentrée 2016, consiste à financer des produits locaux (Gers, régions Occitanie et Nouvelle Aquitaine) et ayant des signes d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO) parmi toutes les familles de produits.

Une aide financière de 0,84€ par semaine et par effectif moyen est versée aux établissements si les 6 composantes sont biologiques, locales ou labellisées.

Le montant total de la subvention versé pour l'année 2019 est de : 162 114 €.

Aussi, une subvention de 1,50 € par litre d'huile de colza biologique 1ère pression à froid d'origine Grand Sud-Ouest (Occitanie et Nouvelle Aquitaine) pour l'assaisonnement des hors d'œuvre est accordée pour les collèges.

Le montant de la subvention pour 2019 s'élève à 232,5 €.

- Labellisation « En cuisine » d'Ecocert

La société Ecocert propose le label « En cuisine ».

Il comprend 3 niveaux d'exigence répartis en 4 domaines d'actions : bio, local, sain et durable.

- Niveau 1 : 10% de bio / au moins 1 composante locale de la fourche à la fourchette par mois / menus clairs et contrôlés, sans OGM, sans additifs interdits / sensibilisation à l'écologie et au gaspillage.
- Niveau 2 : 30 % de bio / au moins 4 composantes locales de la fourche à la fourchette par mois / formation des cuisiniers / lutte anti-gaspillage et gestion globale des déchets.
- Niveau 3 : 50 % de bio / au moins 10 composantes locales par mois / graisses hydrogénées interdites et utilisation de céréales complètes / présence d'éco-détergents et une nouvelle action écologique.

Le département prend en charge les frais de labellisation de chaque collège pour chaque année.

A ce jour, tous les collèges sont labellisés (11 collèges en niveau 2 et 9 collèges en niveau 1).

L'objectif de 2020 est que tous les établissements soient en niveau 2 et même certains en niveau 3.

- Actions de sensibilisation pour une restauration durable

Le Département mène également des actions en faveur d'une restauration scolaire durable dans les collèges :

- Prêts d'expositions : « Quand je mange, j'agis sur mon environnement », « Alimentation et crise alimentaire », « Faut pas gâcher »
- Prêts de matériel mobile de restauration afin d'inciter aux nouvelles pratiques : tables de tri ; dessertes en salle froide et chaude ; centrifugeuses ; balances et achats de 2 nettoyeurs vapeurs qui permettent une désinfection sans détergent
- Animations auprès des élèves sur les thèmes de la production alimentaire, de l'alimentation santé et du gaspillage alimentaire
- Visites de fermes des producteurs livrant les collèges
- Accompagnement personnalisé sur la valorisation des déchets de restauration à travers la mise en place de composteurs sur différents sites ou l'externalisation des déchets vers l'usine de méthanisation
- En 2020, l'ensemble des 20 collèges est équipé d'un moyen de collecte, de traitement et de valorisation des déchets de restauration adapté au volume produit par le service de restauration.
- Lutte contre le gaspillage alimentaire par des campagnes de pesées en salle et en cuisine, des affichages de consignes de tri et des évaluations du gaspillage alimentaire.
- Etude sur l'approvisionnement local dans tous les collèges pour définir la part de consommation par catégorie de produits en local, gersois et biologique.

- Manifestations

Le Département a organisé, le 12 juin 2019, la 2^{ème} édition du concours de cuisine des collégiens « Gastro' Mômes » : 4 collèges ont participé (Aignan, Condom, Françoise Héritier de l'Isle Jourdain et Samatan).

Des binômes d'élèves, accompagnés par leurs chefs de cuisine ont concocté une entrée et un dessert à base de produits biologiques, locaux et de saison. Ils ont ensuite été départagés par un jury, présidé par un chef de cuisine étoilé, Monsieur Bernard Bach.

Le vainqueur de ce concours a été le collège Vert d'Aignan.



Pour la deuxième année, le Département a organisé les 16 et 17 octobre 2019, les assises de la restauration collective durable.

Ces journées permettent aux différents acteurs (producteurs, collectivités, chefs de cuisine et gestionnaires) de se rencontrer et d'échanger.

La première journée était dédiée à l'information sur l'éducation au goût, le comportement alimentaire des adolescents et sur les protéines végétales et la deuxième journée était axée sur les échanges (visite de ferme et divers ateliers).



4 - IMPACTS/RETOMBÉES SUR LE TERRITOIRE ET/OU SUR L'ORGANISATION DE LA COLLECTIVITE

Selon l'enquête publiée en 2017 par l'agence française pour le développement et la promotion de l'agriculture biologique, le Gers est le premier département bio de France. Avec plus de 1000 fermes bio, le Gers se classe en tête des départements bio que ce soit pour la surface agricole utile ou la conversion des exploitations agricoles conventionnelles en bio. Le bio couvre aujourd'hui plus de 15% de la SAU du département.

L'agriculture biologique s'inscrit au cœur du développement durable. Par ses pratiques : interdiction de l'usage de produits chimiques de synthèse (pesticides essentiellement), elle permet d'éviter la contamination des eaux superficielle et souterraines, ou de limiter leur teneur en nitrates, et contribue ainsi à la préservation et à la restauration de la biodiversité.

Quelques chiffres clés :

Sur la restauration scolaire :

- 1 015 222 repas servis
- 28 collèges dans le Gers (21 publics et 7 privés)
- 92,62 % des collégiens du public sont pensionnaires ou demi-pensionnaires
- 8 585 collégiens gersois dont 81,08 % dans des collèges publics
- 8 collèges labellisés E3D

Sur la démarche d'alimentation de qualité dans les collèges :

- Tous les collèges labellisés « En cuisine » par Ecocert
- 32% de produits biologiques utilisés en moyenne
- Plus de 150 fournisseurs locaux qui livrent les établissements
- 37% d'achats locaux
- La mise en œuvre d'un projet alimentaire territorial (PAT) qui permet d'augmenter encore l'ancrage local des approvisionnements.

Pour la 4^{ème} édition, l'association « Un plus bio » a organisé un concours national (« les Victoires des cantines rebelles ») qui récompense les collectivités pour leur politique innovante et ambitieuse en faveur d'une alimentation de qualité dans les cantines et sur leurs territoires.

Pour la première fois en 2019, le Département du Gers a été sélectionné par le jury comme lauréat dans la catégorie des Départements.

Sa politique a été récompensée le 6 novembre 2019.

FICHE 5 : REDUCTION ET VALORISATION DES DECHETS

1 – CONTEXTE ET OBJECTIFS

Dans le cadre de l'assistance technique du Département, le SATESE conseille les collectivités (maîtres d'ouvrage et exploitants) pour la gestion de leurs systèmes d'assainissement collectif.

Le SATESE accompagne les collectivités pour le traitement et la valorisation des boues d'épuration, qui représentent un intérêt agronomique ou énergétique. Cet appui aux communes et EPCI, entamé en 2012, a permis de développer une gestion pérenne des boues et sous-produits de traitement des eaux usées.

L'objectif est de tendre vers 100% de boues valorisées en agriculture ou énergie.

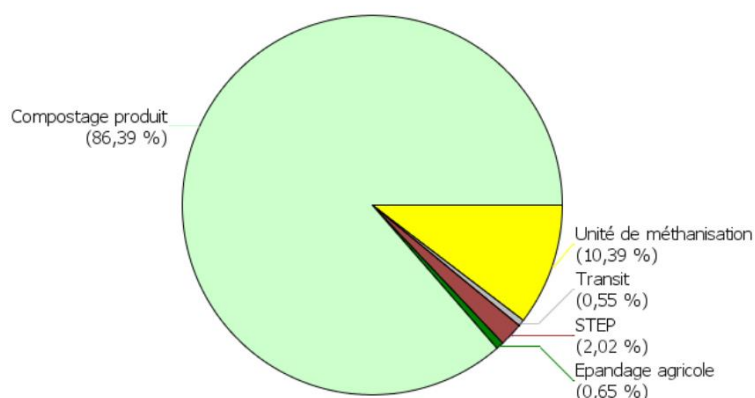
2 - DESCRIPTION /ETAT D'AVANCEMENT

Le SATESE assure le suivi des gisements de boues (quantités, filières de valorisation) du parc de stations d'épuration.

L'assistance technique aux collectivités a permis des évolutions notables depuis 2011 :

- arrêt de l'envoi en décharge (remplacé par du stockage en attente d'une valorisation agricole),
- progression de la filière compostage normé et émergence de plans d'épandage,
- diminution sensible de l'exportation en file eau de station d'épuration,
- disparition progressive des filières de gestion non-conformes.

3 - RESULTATS OBTENUS



Données 2019, non-exhaustives

L'observation des filières empruntées démontre une gestion départementale satisfaisante avec plus de 97% des quantités produites qui sont recyclées sur les sols agricoles, avec ou sans compostage préalable, ou méthanisées. Pour 2019, les quantités compostées demeurent très largement majoritaires (86%).

La part réduite de l'épandage réglementaire, en régression depuis 2011, est dépendante des chantiers de curages de lagunes engagés dans l'année.

Evolution 2011-2019 :

Indicateurs	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Objectifs	Tendance
Quantité de boues produites dans le Gers t MS	2 223	1 362	2 627	1 924	1 414	1 473	1 596	1 427	1 214	2 000	
dont valorisation agricole par plan épandage t MS	1 484	706	1 389	539	43	197	81	6	8		
dont valorisation matière par compostage t MS	588	611	1 105	769	1 161	1 052	1 339	1 197	1 049		
dont valorisation énergétique par méthanisation t MS	0	0	37	503	108	120	60	102	126		
Nombre de STEP "intensives" avec production nulle	-	-	26	23	19	17	22	21	43	0	
Taux valorisation matière (épandage, compost) ou énergétique (biogaz)	93%	97%	96%	94%	93%	93%	93%	91%	97%	97%	

Les quantités répertoriées empruntent globalement des filières adaptées (valorisation, exportation en station, stockage sécurisé...). Un des axes d'amélioration demeure l'augmentation de la production.

La transmission des données déclaratives des collectivités peut être améliorée, pour tendre vers leur exhaustivité à l'échelle départementale.

Une attention particulière devra être portée sur l'évolution du cadre réglementaire de la valorisation des boues, pour les filières compostage (mélange avec des bio-déchets) et épandage, avec les conséquences de la crise sanitaire du COVID 2019 (hygiénisation des boues).

4 - IMPACTS/RETOMBÉES SUR LE TERRITOIRE : ET/OU SUR L'ORGANISATION DE LA COLLECTIVITE

L'animation de cette action, en cohérence avec la politique de développement durable du Département, permet de développer une vision transversale de la gestion des boues d'épuration urbaines. Elle constitue un élément majeur de l'appui technique en assainissement proposé par le Département, au titre de la solidarité territoriale, pour réduire la pression domestique sur le milieu récepteur et améliorer la qualité des masses d'eau (objectif du contrat de progrès 2019-2024 signé avec l'Agence de l'Eau Adour Garonne, Directive Cadre sur l'Eau).

L'appui pour une bonne gestion des boues répond aux besoins en ingénierie du territoire, notamment dans la phase de transfert de la compétence eau-assainissement vers les EPCI entre 2020 et 2026 (Loi NOTRe).

FICHE 6 : LUTTE CONTRE LA PRECARITE ENERGETIQUE

1 – CONTEXTE ET OBJECTIFS

Au-delà de ses compétences obligatoires en faveur des personnes défavorisées avec la gestion du Fonds de Solidarité Logement (FSL), le Département s'est fortement engagé dans le soutien à la production de logements à loyer modéré sur tout son territoire, sachant que 31% des ménages gersois ont un niveau de revenus inférieur à 60% du plafond HLM et sont donc éligibles à un logement très social et que 21% des ménages gersois vivent en dessous du seuil de pauvreté.

Aussi, la Politique Départementale Habitat 2019-2021 continue son soutien à la production de logements publics très sociaux, participe à la rénovation énergétique du parc social et accompagne les propriétaires occupants très modestes dans les travaux de rénovation énergétique et aux travaux d'accessibilité et d'adaptation des logements à la perte d'autonomie. Parallèlement, l'objectif du Département est d'inciter les EPCI à porter leur propre Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) en participant au financement des études pré-opérationnelles et en soutenant les propriétaires occupants du secteur diffus dans leurs projets d'amélioration des performances énergétiques de leurs logements.

2 - DESCRIPTION /ETAT D'AVANCEMENT

Depuis la loi du 12 juillet 2010, portant engagement national pour l'environnement, le « Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées » (PDALHPD) intègre toutes les actions mises en œuvre par l'Etat et le Département en matière de lutte contre la précarité énergétique.

Le FSL s'inscrit dans le PDALHPD. Le FSL soutient les ménages éligibles (sous condition de ressources) dans le paiement de leurs charges liées à l'accès et au maintien dans le logement (dépôt de garantie, premier mois de loyer, frais d'installation, impayés de loyer, factures impayées d'eau et d'énergie).

Outre la précarité financière, le public éligible aux critères du FSL vit souvent dans des bâtis anciens, laissés en état de vétusté et donc énergivores, sans pour autant relever des dispositions réglementaires régissant la décence et l'indignité. Des actions d'accompagnement à la maîtrise des consommations énergétiques sont donc proposées en complément des aides financières : conseils, vérification des équipements, actions concrètes de réalisations de petits travaux d'amélioration et d'isolation thermique, orientation des propriétaires occupants vers les dispositifs d'amélioration de l'habitat.

En 2019, 63 ménages ont bénéficié de ces interventions.

Le FSL joue un rôle de révélateur du caractère énergivore des logements occupés par les publics demandeurs et est un outil de lutte contre la précarité énergétique des publics fragiles.

3 - RESULTATS OBTENUS DANS LE CADRE DU PDALHPD

Bilan 2019 du FSL : aides aux impayés d'énergie

Le Département a consacré un budget total de 492 963 € au financement des aides au paiement des factures d'énergie, dont 436 235 € sous forme de subventions et 56 728 € sous forme de prêts.

Ce montant représente 55.23 % du total des aides financières attribuées par ce fonds.

1397 demandes d'aides financières au titre de l'énergie ont été accordées en 2019.

Ce chiffre est en baisse de 14 %. Cette baisse pour la 4^{ème} année consécutive est observée nationalement. Selon l'observatoire national de la précarité énergétique (ONPE), en 10 ans, la consommation énergétique du parc résidentiel a diminué, sous l'effet conjugué de l'amélioration de la performance énergétique des logements construits et des travaux d'amélioration énergétiques engagés grâce aux divers programmes d'aides, de leur déclinaison sur le territoire national conjugués aux initiatives locales. Ce recul peut aussi être lié aux températures hivernales clémentes observées ces dernières années et à la généralisation de l'utilisation des chèques énergie auprès des ménages modestes depuis avril 2018.

Bilan de la politique Habitat menée en 2019

Le soutien à la programmation HLM se traduit sous forme d'aides financières en faveur des bailleurs sociaux locaux pour favoriser la réhabilitation des bâtiments et des logements, la production de logements « PLAI ressources » et « PLAI adaptés » et les projets innovants. Un total de 473 500 € pour 229 logements financés dont :

- 36 PLAI financés
- 175 logements sociaux réhabilités sur le volet précarité énergétique
- 18 logements sociaux réhabilités sur le volet travaux d'adaptation au handicap et vieillissement

Prime complémentaire pour les propriétaires occupants très modestes éligibles à la subvention de l'ANAH pour la réalisation de travaux permettant de lutter contre la précarité énergétique, d'adapter les logements au vieillissement ou à la perte d'autonomie et de réaliser des travaux lourds sur de l'habitat indigne ou très dégradé.

155 606 € ont été consacrés à ces aides en faveur de 152 ménages.

Par ailleurs 56 ménages habitant sur un secteur non couvert par une opération d'amélioration de l'habitat ont pu bénéficier d'une aide forfaitaire de 300 € en complément de celle de l'ANAH pour financer la mission d'ingénierie obligatoire dans le cadre d'un projet de rénovation énergétique.

Accompagnement à la réalisation d'études pré opérationnelles à la mise en œuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) : une participation à une étude a été financée en 2019 en faveur de la communauté de communes Bastides de Lomagne pour un montant de 11 985 €.

Subventions de fonctionnement aux associations œuvrant en matière d'habitat : 4 000 € en faveur de l'association « un logement pour REVIVRE » et 56 000 € pour l'ADIL 32.

4 - IMPACTS/RETOMBÉES SUR LE TERRITOIRE ET/OU SUR L'ORGANISATION DE LA COLLECTIVITÉ

- Les travaux d'amélioration énergétique ou d'adaptation des logements permettent d'améliorer le confort énergétique pour les occupants (qualité thermique et meilleure maîtrise de leur consommation) mais également de se réapproprier le logement mieux adapté aux problématiques du quotidien (pour la perte d'autonomie ou le vieillissement).
- Ces travaux de rénovation énergétique ou d'adaptation garantissent un volume de travaux important pour les professionnels gersois du bâtiment.
- Amélioration de l'étiquette énergétique des logements rénovés et donc de la qualité du parc de logements.
- Amélioration de l'offre de logements sociaux pour les gersois

FICHE 7 : SENSIBILISATION ET MOBILISATION DES CITOYENS A LA TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE

1 – CONTEXTE ET OBJECTIFS

Au titre de ses politiques d'impulsion vers la transition énergétique, le Département mène diverses actions d'accompagnement et d'animation au travers notamment de sa CiT2E (Cité des Transitions Énergétique et Ecologique).

En 2019, plusieurs animations, soutiens et politiques :

- Animations « Gers Energie Positive » pour les collèges
- Animations « Gers Energie Positive » grand public
- Soutien des démarches globales de développement durable des collèges
- Nouvelle politique « jeunesse »

Les objectifs sont multiples :

- Fédérer les acteurs des établissements scolaires autour de la mise en place d'un plan d'actions
- Sensibiliser les élèves sur les thématiques de la transition énergétique et écologique
- Mettre en place une pédagogie de l'éco-geste
- Permettre à des familles défavorisées de réaliser des économies financières en devenant plus actrices de leur consommation
- Accompagner le jeune dans son éducation citoyenne, améliorer son cadre de vie, sa mobilité et sa formation
- ...

2 - DESCRIPTION /ETAT D'AVANCEMENT

Cité des Transitions Énergétique et Ecologique (CiT2E) au sein de la Chartreuse du site du Département

Expositions temporaires, conférences, formations, échanges d'expériences, ce centre de ressource permet de sensibiliser les publics et les acteurs aux enjeux des transitions énergétique et écologique, d'encourager les initiatives publiques, privées ou d'éducation populaire.

En 2019, l'exposition photographique permanente « Transitions » d'Isabelle Souriment a été inaugurée à la Chartreuse.

L'objectif de cette exposition est double :

- Affirmer l'identité et la vocation du lieu, consacré à la Transition Énergétique et Ecologique, de manière pédagogique, esthétique et artistique ;
- Mettre en valeur, dans cet espace accueillant de nombreux publics, les sujets chers au Département.

Le projet a été conduit de 2018 à 2019 sous la responsabilité d'un comité de pilotage composé des services techniques du Département et associant des acteurs et partenaires tels que l'association Arbre et Paysage 32, le CAUE ou encore Les Bios du Gers.

Chaque thème se déploie sur une fresque photographique :

- l'arbre essentiel
- l'agriculture du vivant
- Gers, terre de liens
- une biodiversité fragile
- des énergies durables
- l'eau, bien commun

Animations « Gers Energie Positive » en direction des collèges publics gersois

Les associations Pierre et Terre et CPIE Pays Gersois, mandatées pour la saison 2018-2019, assurent les animations et l'accompagnement. Le Département pilote et coordonne l'ensemble des actions. L'accompagnement s'articule autour de plusieurs axes :

- Le montage d'un projet qui fédère les acteurs de l'établissement sur la mise en place d'actions d'économies d'énergie et d'eau et de réduction de déchets,
- La sensibilisation des élèves sur les thématiques de la transition énergétique et écologique, avec 4 volets (énergie / eau / déchets / biodiversité),
- Le suivi des consommations d'énergie et d'eau et de la production de déchets des collèges qui le souhaitent
- La réalisation d'une visite de terrain

L'édition 2018/2019 est la 5^{ème} et 5 collèges y ont participé : Isle-Jourdain (Collège Françoise Héritier), Mauvezin, Mirande, Plaisance et Riscle.

Différents niveaux de classes (de la 6^{ème} à la 4^{ème}) et divers enseignements (SVT, Physique-Chimie, Histoire-Géographie...) ont été impliqués, ainsi qu'un atelier scientifique et un réseau d'éco-délégués.

Cette saison, 270 élèves ont participé. Dans ce cadre, une dizaine de ½ journées d'animations pédagogiques ont été dispensées.

Plusieurs visites de terrain à vocation pédagogique ont eu lieu : Centre de tri à Auch (Trigone), Maison de l'Eau de Ju-Belloc, Ecocentre Pierre et Terre, centrale nucléaire de Golfech...



Journée de clôture « collèges » à la CiT2E le 24 mai 2019

Animations « Gers Energie Positive » grand public

L'objectif initial était d'accompagner les familles pour réduire leurs consommations énergétiques simplement en changeant leurs habitudes de vie, cette démarche a été ouverte dès 2015 aux publics des centres sociaux, maisons départementales de solidarités et structures d'insertion sociale.

Le dispositif repose sur des animations/ateliers à intervalles réguliers auprès des bénéficiaires des structures, les changements de comportement nécessitant un accompagnement pratique sur la durée. Ces ateliers sont à la fois ludiques, pratiques et pédagogiques.

Ils portent sur diverses thématiques : énergie (électricité et chauffage) / eau / déchets (tri sélectif et réduction des déchets) / consommation responsable (dont faire soi-même, réparer et recycler, alimentation saine et responsable, jardinage...).

Pour la saison 2018/2019, les animations ont été dispensées auprès de 8 structures, pour 20 ateliers programmés, permettant de toucher un public d'environ 80 personnes.

Les structures engagées ont été: le CCAS de Condom, les Jardins de l'Adour, le CCAS de Vic-Fezensac, le Centre social Arcolan de Cologne, l'Association Garros Service, l'entreprise d'insertion Regar, les Jardins de Cocagne Terra Ferma et l'association AG2I.



Journée de clôture « grand public » à la CIT2E le 25 juin 2019

Appui aux démarches de développement durable des collèges (labellisation E3D « Etablissement en Démarche de Développement Durable »)

Le Ministère de l'Education Nationale a défini en 2013 un référentiel de labellisation E3D « Etablissements en Démarche de Développement Durable ». Ce référentiel définit 3 niveaux de labellisation : 1.Engagement / 2.Approfondissement / 3.Déploiement. La labellisation est pilotée au niveau régional par un Groupe de pilotage académique. Il comporte 8 représentants du 1^{er} degré et 8 représentants du 2nd degré.

Depuis 2015 le Département octroie une dotation complémentaire E3D à chaque établissement labellisé : 500 € par an pour le niveau 1 et 1500 € par an pour les niveaux 2 et 3.

Pour les années scolaires 2017-2018 et 2018-2019, 8 établissements étaient engagés dans cette démarche (3 de niveau 3 et 5 de niveau 2), auxquels se sont ajoutés 3 établissements en 2019-2020, puis 2 autres dès la rentrée scolaire 2020.

Au total 8 établissements ont été accompagnés en 2018 par le Département dans leur démarche de labellisation pour un montant total de 12 000 €, 7 établissements en 2019 pour un montant de 10 500 € et 6 le seront en 2020 avec une participation de 8 000 €.

Politique jeunesse : en novembre 2019, le Département a voté sa politique jeunesse 2020/2030 intitulée « Avec la jeunesse, construisons l'avenir du Gers ». Elle se décline en 5 orientations :

- Accompagner le jeune dans son éducation citoyenne et son engagement citoyen
- Promouvoir le bien vivre ensemble
- Améliorer le cadre de vie des jeunes gersois et favoriser l'attractivité du Gers
- Favoriser la mobilité des jeunes y compris à l'international
- Favoriser l'accès à la formation et à l'enseignement supérieur

3 - RESULTATS OBTENUS

- Evénements, animations, formations, expositions, conférences, groupes de travail, la CiT2E permet de sensibiliser, d'échanger, de former et d'informer (acteurs, grand public et scolaires) sur les thématiques des transitions énergétique et écologique
 - o En 2019, 11 évènements majeurs ont été organisés à la CiT2E
 - o Le site a accueilli près de 4000 visiteurs en lien avec les thématiques de ces transitions
 - o 270 élèves ont participé à l'édition 2018-2019 des animations « Gers énergie positive-collèges »
 - o 8 structures et 80 personnes ont participé à l'édition 2018-2019 des animations « Gers énergie positive-grand public »
- Les premières actions réalisées dans le cadre de la politique Jeunesse sont en cours de réalisation
- 8 établissements ont été accompagnés en 2019 par le Département dans leur démarche de labellisation « E3D » pour un montant total de 12 000 €.

FICHE 8 : ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITES VERS LA TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE

1 – CONTEXTE ET OBJECTIFS

En 2017, le Département a initié une nouvelle politique volontariste d'accompagnement des communes et de leurs groupements : « Gers 2030 ».

Se saisissant des opportunités offertes par la loi NOTRe, qui replace le Département comme chef de file des solidarités territoriales, ce dispositif définit un nouveau mode de partenariat avec les intercommunalités et les communes grâce à ses deux volets : un élargissement du dispositif d'ingénierie départementale et un dispositif de soutien financier aux projets des collectivités gersoises, avec la création de deux nouveaux fonds, la Dotation Départementale Rurale (DDR), et le Fonds Départemental de Développement (F2D).

Le dispositif « Gers 2030 » répond ainsi à la nécessité d'une solidarité territoriale forte dans un département hyper-rural comme le Gers.

L'ingénierie départementale se traduit de fait par une mise à disposition de matière grise auprès des collectivités gersoises pour à la fois renforcer la qualité des projets et faciliter les relations des maitres d'ouvrage avec les maitres d'œuvre.

En complément, les aides financières sont le marqueur de la volonté politique d'assumer le rôle central du Département pour la cohésion du territoire.

La DDR agit par effet de levier pour les petits projets peu financés mais améliorant le cadre de vie du quotidien. Le F2D intervient en appui à l'émergence des projets structurants d'un territoire, tout en établissant un dialogue régulier et constructif entre le Département et les EPCI.

2 - DESCRIPTION /ETAT D'AVANCEMENT

Observatoire départemental de l'habitat

L'observatoire de l'Habitat du Gers a été mis en place début 2017 afin de suivre annuellement l'évolution des différents secteurs de l'habitat et du logement. Cet outil copiloté et cofinancé par le Département du Gers et l'Etat a pour ambition d'avoir une vision objective des enjeux et évolutions liés à la thématique de l'habitat et du logement afin de poursuivre un objectif partagé, de disposer d'un lieu d'échange entre les partenaires et d'un outil d'aide à la décision. L'observatoire départemental de l'habitat permet d'impulser une logique d'accompagnement et d'appui aux territoires ruraux dans leurs réflexions stratégiques.

Un site internet dédié a été créé.

En 2019, l'Observatoire a lancé ses premiers ateliers thématiques participatifs sur la loi ELAN.

Une étude externalisée a été menée sur le logement de courte durée. Les conclusions de l'étude serviront de support à l'organisation de groupes de travail sur le sujet en vue d'expérimenter certains outils sur les territoires.

Dispositifs financiers « Gers 2030 » : Dotation Départementale Rurale (DDR) et Fonds Départemental de Développement (F2D)

Ce dispositif de soutien financier aux projets des collectivités gersoises est composé de deux fonds :

- la Dotation Départementale Rurale (DDR), à destination des micro-projets portés par les communes, syndicats de communes et syndicats mixtes, avec un plafond de subvention de 12 000 € par projet.

Ce fonds est multi-thématique.

A ce titre, sont éligibles les projets de rénovation énergétique et d'accessibilité des bâtiments publics (salle des fêtes, mairie...). Les projets luttant contre la précarité énergétique et l'adaptation des logements communaux sont aussi accompagnés financièrement au titre de ce fonds. Enfin, les services ou commerces de première nécessité sont aussi éligibles (point poste, distributeur de pains...).

- le Fonds Départemental de Développement (F2D) soutient les projets structurants supra-communaux, prioritairement sous maîtrise d'ouvrage intercommunale, subsidiairement sous maîtrise d'ouvrage communale.

Cet accompagnement s'organise autour de 3 grands axes structurants, déterminants pour l'avenir de la cohésion sociale et territoriale et répondant au caractère de forte ruralité du Département :

- o L'innovation sociale dans la conduite de projets d'action sociale, de développement social, d'accès aux soins et aux services ;
- o L'amélioration du cadre de vie par le développement de politiques adaptées en matière de tourisme, de culture, de sport et de lien social ;
- o La transition écologique et énergétique dans toutes ses déclinaisons, comme la promotion des circuits courts et la résorption de la précarité énergétique.

Pour renforcer sa participation et son soutien à la dynamique de développement territorial, le Département a engagé un partenariat adapté, inscrit dans une stratégie nouvelle de dialogue et de contractualisation volontariste, compatible avec les dispositifs de contractualisation de l'État et de la Région notamment.

Le F2D prend ainsi la forme d'un contrat-cadre triennal (C2D) conclu avec chaque EPCI à fiscalité propre, base d'un dialogue bilatéral régulier.

Dispositif d'Ingénierie Départementale

Le dispositif d'ingénierie départementale, jusqu'alors circonscrit par la réglementation à l'eau, l'assainissement et aux milieux aquatiques, est élargi depuis 2017 aux domaines de l'aménagement, voirie et habitat, suite à la loi NOTRe.

L'objectif est d'accompagner les maîtres d'ouvrages publics afin de passer de l'intention à la réalisation d'un projet. Par des conseils sur la procédure de montage de projet à mettre en œuvre, que ce soit au niveau technique, juridique, administratif et financier, il s'agit d'éclairer les choix des maîtres d'ouvrage, tout en diffusant de bonnes pratiques.

Le champ de l'assistance apportée s'est diversifié à de nouvelles thématiques, portant sur la gestion du domaine public et privé des collectivités notamment en relation avec les pouvoirs de police de la conservation, ou encore sur la protection des talus en bordure de voirie et la prévention des coulées de boue.

Le fonctionnement de l'ingénierie départementale se fonde sur le partenariat, en mobilisant en fonction des projets les ressources compétentes et en évitant les doublons. Ce dispositif est complété par un réseau des DGS créé en 2018, animé par le Département.

Les deux réunions de l'année ont permis d'échanger sur des préoccupations partagées et de bonnes pratiques. Ont ainsi été abordées la question de l'érosion des sols, les projets alimentaires territoriaux, les banques de données numériques. Ces réunions ont aussi permis

d'amplifier la sensibilisation des EPCI à fiscalité propre à l'enjeu de l'eau sur le territoire et à la démarche de concertation du Schéma d'Aménagement de Gestion de l'Eau (SAGE) pilotée par le Département.

En parallèle du réseau des DGS, un sous-réseau thématique portant sur la voirie a poursuivi ses travaux de partage d'outils concrets, de co-construction de méthodologies, de témoignages des savoir-faire. L'entretien de la chaussée et sa planification ont ainsi été abordés, ainsi que la gestion des ouvrages d'art.

Sur cette question particulière, le Département a adhéré au groupe de travail du CEREMA pour la création d'un outil de recensement et de gestion des Ouvrages d'art. Afin de faire remonter les besoins du territoire, il a créé un groupe de coopération gersois, innovant et fédérateur, regroupant l'ensemble des EPCI et syndicats gestionnaires de voirie.

3 - RESULTATS OBTENUS

Observatoire départemental de l'habitat

Depuis sa création en 2017, l'Observatoire édite et diffuse sur son site internet chaque fin d'année une publication qui recense les données territorialisées recueillies sur les principales thématiques liées à l'habitat et au logement, ainsi que des focus thématiques.

En 2019, l'étude relative aux besoins en logements de courte durée a été finalisée.

Dispositifs financiers DDR et F2D

103	Dossiers subventionnés dans le cadre de la DDR ou du F2D
450 000 €	Total de l'aide financière apportée par le CD32 dans le cadre de la DDR
1 028 773 €	Total de l'aide financière apportée par le CD32 dans le cadre du F2D

Ingénierie départementale

106	Conseils techniques, administratifs, juridiques et financiers sur la procédure et le montage d'un projet
38	Études de faisabilité ou avis techniques aménagement de voirie
4	Réunions du réseau des DGS et de ses ateliers thématiques
1	Convention de coopération sur la gestion des ouvrages d'art signée avec le CEREMA
14	Conventions de participation au groupe de coopération gersois sur les ouvrages d'art signées entre le Département et les EPCI

4 - IMPACTS/RETOMBÉES SUR LE TERRITOIRE ET/OU SUR L'ORGANISATION DE LA COLLECTIVITE

Observatoire départemental de l'habitat

Organisation d'ateliers techniques entre l'Etat et le Département. Ces ateliers ont vocation à échanger sur l'Observatoire en termes d'organisation, de fonctionnement ou de contenu.

Dispositifs financiers DDR et F2D

Contribution à l'émergence de projets favorisant la transition énergétique : rénovation énergétique de 7 bâtiments scolaires et périscolaires, 13 logements communaux, 11 Mairies, 23 salles des fêtes ; 7 aménagements paysagers ou en faveur des déplacements doux. Aide à la concrétisation de 15 projets en faveur de la cohésion sociale, dont la création d'une maison de santé et d'un commerce de première proximité en milieu rural.

Ingénierie départementale

- Accompagnement à l'émergence de 47 projets de réhabilitation et rénovation énergétique de bâtiments publics.
- Ajout d'un volet paysager aux aménagements de sécurité urbains, par l'association du CAUE pour une étude d'aménagement paysager.
- Émergence d'un réseau des DGS des EPCI, décliné en ateliers de techniciens voirie, permettant la sensibilisation aux enjeux du territoire (importance du futur SAGE, démarche PAT...) et diffusion de pratiques vertueuses (entretien des routes décarboné...).

FICHE 9 : ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITES DANS LEURS DEMARCHES D'AMENAGEMENT ET DE PLANIFICATION TERRITORIALE

1 – CONTEXTE ET OBJECTIFS

Le Conseil départemental s'investit dans le domaine de l'aménagement et de l'urbanisme. Cette intervention témoigne de la volonté de répondre aux besoins des habitants et d'améliorer les conditions et qualité de vie. Ainsi, conformément à la réglementation en vigueur, le Conseil départemental est associé aux procédures d'élaboration des documents d'urbanisme : les SCoT (Schémas de Cohérence Territoriaux) ainsi que les PLU (Plans Locaux d'Urbanisme), les Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux et les cartes communales.

Afin de permettre aux collectivités locales de se doter d'un document de planification de qualité, le Conseil départemental accompagne, au titre des Personnes Publiques Associées, les collectivités locales dans l'élaboration de leur document d'urbanisme.

L'accompagnement des projets d'aménagement et de développement durable par les services départementaux permet de renforcer les relations entre le Conseil départemental et les collectivités locales, pour que chaque opération contribue à la cohérence et à la qualité des politiques départementales d'aménagement.

Le Conseil départemental met à disposition des collectivités territoriales des outils d'aménagement complémentaires en vue de mener à bien leurs projets :

- apport de données par les services compétents et la Banque de Données Territoriale du Gers,
- appui en ingénierie et assistance technique en amont (PADD), garant de la conformité avec les objectifs des politiques départementales mises en œuvre,
- avis en fin de procédure sur le projet global avec un élargissement au-delà de ses politiques obligatoires.

2 - DESCRIPTION /ETAT D'AVANCEMENT DE L'ACTION

Rôle dans le porter à connaissance : travail en transversalité interne en associant différents services pour définir un positionnement de principe sur certains enjeux récurrents (voirie, habitat, itinéraires de promenades et de randonnées, espaces naturels sensibles, eau, assainissement, tourisme, patrimoine départemental...).

Rôle en tant que PPA (Personne publique associée) : le Département a renforcé son positionnement plus stratégique sur les enjeux locaux qui interfèrent avec les politiques du Département (habitat, trame verte et bleue, routes départementales, itinéraires de randonnées...). Volonté du Département de s'impliquer dans des problématiques de développement des territoires et de favoriser la cohérence des politiques menées à l'échelle de chaque commune. Choix de contribuer à améliorer la qualité et l'opérationnalité des documents d'urbanisme gersois.

Accompagnement des collectivités dans les procédures d'élaboration de cartes communales, des PLU communaux et intercommunaux : participation aux réunions de présentation des projets aux PPA et consultation pour avis final.

3 - RESULTATS OBTENUS

En 2019, le Conseil Départemental a émis 7 avis sur des cartes communales, 21 avis sur les PLU dont 12 procédures de révision/modification, 2 avis sur les PLU intercommunaux et 1 avis de projet de SCOT. Le Département a également été consulté par les bureaux d'études dans le cadre des études d'impact environnementales au sujet des contraintes et servitudes d'utilité publique relatives à plusieurs projets d'implantation de fermes ou parcs photovoltaïques.

4 - IMPACTS/RETOMBÉES SUR LE TERRITOIRE ET/OU SUR L'ORGANISATION DE LA COLLECTIVITÉ

75% des communes gersoises sont dotées d'un document d'urbanisme opérationnel en 2018.

25% des communes sont au RNU (règlement national d'urbanisme) sans procédure de planification en cours.

La loi ALUR a instauré la caducité des POS au 1er janvier 2016 et le retour au RNU en l'absence de procédure de révision engagée avant le 31/12/2015.

L'enrichissement progressif des projets d'urbanisme par les informations transmises par le Conseil départemental dans le cadre du porter à connaissance et des réunions PPA permet de restreindre les observations à produire lors de l'avis sur les projets arrêtés dans le cadre de la consultation : prise en compte des enjeux départementaux en amont.

Réflexion pour la mise en place d'une commission interne d'urbanisme avec des référents dédiés par direction.

FICHE 10 : INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

1 – CONTEXTE ET OBJECTIFS

Aux termes de la loi n° 2008 – 1249 du 1er décembre 2008, le Département détient les compétences de la mise en œuvre du Revenu de Solidarité Active (compétence partagée avec l'Etat et la CAF) et du déploiement des politiques d'insertion sur son territoire (en partenariat avec Pôle emploi). Dans le contexte de la hausse du chômage et en particulier du chômage de longue durée, le nombre de bénéficiaires du RSA a connu une augmentation continue depuis 2009. Le Département a donc, durant cette période, accru le niveau de son implication financière, tant sur l'allocation que sur les actions d'insertion.

Le Département mobilise également ses professionnels à quatre niveaux :

- instruction de l'ouverture de droit à l'allocation ;
- orientation vers l'accompagnement approprié ;
- suivi de l'accompagnement ;
- mise en œuvre d'accompagnements social et socio-professionnel pour engager et soutenir le parcours d'insertion.

Dans le domaine de la lutte contre la précarité et pour optimiser la qualité des services rendus à l'usager en matière d'action sociale le Département, en 2012, a mis en place la plateforme du Numéro Vert Social. Cette plateforme a évolué depuis et s'est étayée pour répondre à de nouveaux publics et proposer de nouvelles fonctionnalités.

Egalement, le Département a initié depuis 2014 un réseau innovant d'échange et de partage : « Gers solidaire » visant à mobiliser les acteurs autour de l'aide alimentaire et des solidarités actives.

2 - DESCRIPTION /ETAT D'AVANCEMENT

- Le RSA (Revenu de Solidarité Active)
Le Département a contribué au financement de l'allocation à hauteur de 23,2 M€ en 2019.
- En application de la loi d'adaptation de la société au vieillissement, mise en place de nouvelles instances de gouvernance : la CFPPA (Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie) installée en 2016 et le CDCA (Conseil Départemental Citoyenneté et Autonomie) en 2017.
- Le programme Départemental d'insertion et le Pacte Territorial pour l'Insertion FSE (Fonds Social Européen)
Au titre de ces deux programmes, le Département a mobilisé 2 052 744 €, dont 714 958 € de FSE, pour le financement de 50 actions dont 6 nouveaux projets portées par 34 opérateurs associatifs.
- Le financement de contrats aidés
Le Département contribue au financement de contrats aidés pour le parcours professionnel des bénéficiaires du RSA : 555 634 € en 2019, pour 178 bénéficiaires.

- Action partenariale avec Pôle Emploi
Fin 2015, le Département et Pôle emploi ont signé une « convention de coopération pour l'insertion sociale et professionnelle des demandeurs d'emplois et des bénéficiaires du RSA », prévoyant :
 - des échanges d'informations sur les dispositifs et sur les publics ;
 - la mise en œuvre par Pôle emploi d'une nouvelle modalité d'accompagnement à l'attention de publics éloignés de l'emploi, basée sur un échange permanent avec la collectivité : l'accompagnement global ;
 - la mise en œuvre par la collectivité d'un suivi social pour les demandeurs d'emploi en faisant la demande.

- L'inclusion de clauses sociales dans les marchés de travaux
Le Conseil Départemental participe au financement (5 000 € de crédits départementaux, 22 113 € de FSE et 5 000 € au titre d'une subvention de fonctionnement) du Pôle Gersois de l'Economie Sociale et Solidaire pour la promotion et de développement des Clauses Sociales dans les Marchés Publics sur le territoire. Ce dispositif est animé par une Facilitatrice des Clauses Sociales. Les agents d'insertion, en lien avec cette facilitatrice, interviennent sur le positionnement des bénéficiaires RSA sur les postes clausés.

- Harmonisation départementale
La Direction Insertion et Solidarités Actives, par sa mission d'organisation et de gestion du dispositif RSA, a engagé depuis 2016 une démarche d'harmonisation des pratiques pour l'équité de traitement des publics sur l'ensemble du territoire départemental, sur deux axes :
 - L'animation de la gestion administrative du dispositif sur les six Maisons des Solidarités,
 - L'animation technique de l'équipe insertion répartie sur les différents territoires.

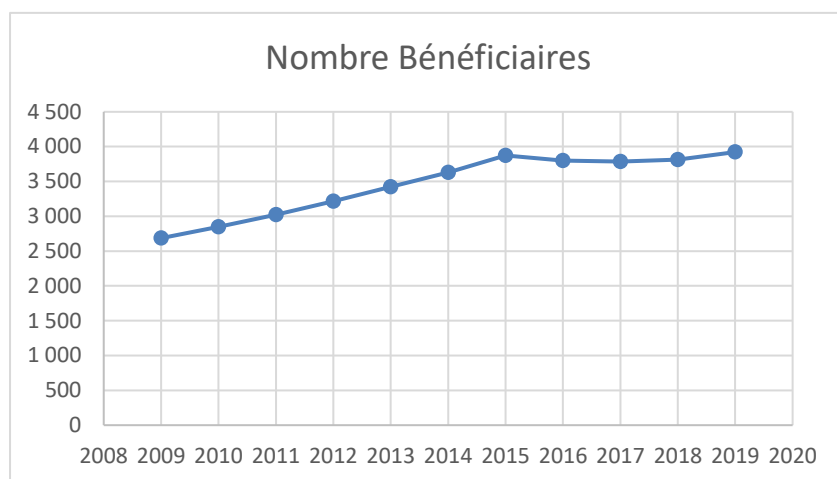
- Echanges dématérialisés d'informations sur l'insertion : l'« espace ressources insertion »
Géré au sein de la DISA, l'« espace ressources insertion » est un outil d'information et de partage en ligne de la documentation concernant le RSA et l'insertion. L'utilisation de cet outil informatique permet de limiter la diffusion de documents imprimés. Accessible aux agents de la collectivité travaillant sur le dispositif, il met à disposition des informations sur les événements, les différents projets et bilans, les supports techniques et formulaires nécessaires à l'exercice de la mission.

- GIP Gers Solidaire
L'année 2019 a été principalement axée sur le lancement effectif du Groupement d'Intérêt Public Gers Solidaire. Avec la mise en œuvre administrative et budgétaire du GIP, le déménagement dans les locaux Chemin du Baron, la fin des travaux, le lancement des conventions de partenariat, l'intégration des missions du Numéro Vert Social (NVS) et de nouveaux agents, le déroulement de « L'Anquête », cette première année fut particulièrement dense.
Elle a permis d'éprouver la modélisation du concept et de l'implication de chaque membre, et envisager avec sérénité et détermination la continuité de celui-ci.

3 - RESULTATS OBTENUS

Nombre de bénéficiaires du RSA : au 31 décembre 2019, le nombre de foyers allocataires du RSA était de 3 922 (contre 3 813 au 31 décembre 2018, soit + 2.8%. Ce chiffre représente 4 513 adultes en insertion, et 7 739 personnes en comptant les ayants droits, soit 4 % de la population gersoise).

Evolution du nombre de bénéficiaires RSA :



Années	Nombre Bénéficiaires
2009	2 686
2010	2 847
2011	3 022
2012	3 215
2013	3 425
2014	3 629
2015	3 875
2016	3 800
2017	3 786
2018	3 813
2019	3 922

En 2019 : 413 demandeurs d'emplois sont entrés dans le dispositif d'accompagnement global, dont 206 bénéficiaires du RSA (45,5 %). On dénombre 101 sorties du dispositif, parmi lesquelles 87 personnes (86 % des sorties) ont retrouvé une activité professionnelle (CDI, CDD, emploi aidé, formation).

Partenariat avec pôle Emploi : bilan de la première année de ce partenariat :

Trois agents de Pôle emploi ont été mobilisés pour mettre en œuvre l'accompagnement : un par agence (Auch – Condom – L'Isle-Jourdain). Ces professionnels exercent sur tout le territoire, pour partie dans les locaux de Pôle emploi, et pour partie dans ceux de la collectivité. A cet effet, des moyens techniques, et notamment informatiques, ont été mis à disposition par la collectivité.

Le Département a également mis à disposition de Pôle emploi les informations sur les dispositifs d'accompagnement social de la collectivité (axe 1 de la convention), a désigné l'équipe des sept chargés d'insertion pour assurer le suivi de la mise en œuvre de l'accompagnement global (axe 2), a assuré l'accueil et l'accompagnement social, dans les Maisons Départementales des Solidarités, des demandeurs d'emplois orientés par Pôle emploi (axe 3).

Nombre de marchés clausés et nombre d'heures réalisées au 31 décembre 2019 :

- 1 222 heures réalisées au travers des marchés publics du Département
- 22 marchés publics clausés, dont 8 marchés du Conseil Départemental
- ces 22 marchés représentent 27 312 heures de travail
- 65 personnes ont été positionnées sur des missions, dont 24 bénéficiaires des minima sociaux (18 bénéficiaires RSA)

GIP Gers Solidaire, actions et chiffres 2019 :

- Communication
 - Campagne de communication Solidarité 2.0 et « L'ANQUETE »
 - Maquette site Gers Solidaire / Fusion plateforme NVS (mise en ligne 1^{er} Trimestre 2020)
 - Recrutement Groupement d'Employeur Gers Gascogne (GEGG) à temps partiel d'une Web Master
 - Création logos (PIG Invisible, Maison des solidarités)
- Création du GIP
 - Mise en place du conseil d'administration du GIP, dissolution de l'association de préfiguration, mise en place du cadre budgétaire et comptable du GIP
 - Création de la régie
 - Ecriture du règlement intérieur
 - Location de 3 véhicules
 - Mise en place des couvertures d'assurance
 - Recrutement (GEGG) Personnel d'entretien 4h/semaine
- Site Chemin du Baron
 - Réception des travaux AP CD
 - Compléments de travaux
 - Equipement des salles
- Représentation
 - Participation au groupe de travail « Aller Vers » DGCS, contribution au rapport
 - Participation Haut comité au travail social et Comité local
 - Participation à la stratégie pauvreté en tant qu'animateur régional Occitanie Grp 12 Accès aux droits
 - Participation aux premières rencontres des Services publics itinérants
 - Participation aux rencontres des observatoires des violences faites aux femmes
 - Participations aux journées du 3919
 - Présentation du dispositif (ANDASS, CD Lot, CD Finistère, CNFPT)
- Réseau
 - Adhésion au pôle Gersois de l'ESS
 - Participation au salon des maires du Gers
 - Participation aux rencontres du « grenelle des violences faites aux femmes »
 - Adhésion au Groupement d'Employeur Gers Gascogne (GEGG)
 - Adhésion et soutien d'appui à l'ingénierie du consortium gersois publics invisibles (Garros service / AG2I / MLE / Ligue de l'enseignement)
 - Adhésion en tant qu'opérateur et partenaire CTGGS
 - « L'Anquete » Recherche action et livrables
- Dispositifs / Soutiens financiers autre que CD 32
 - Lauréat de l'AAP « Incurie de l'ARS »
 - Notification transfert 3977 et Convention GIP
 - Lauréat de l'AAP DIRECCTE Consortium invisible
 - Partenaire CAF (Solidarité 2.0, Médiation numérique, CTGGS, centre social)
 - Soutiens financiers autre (FSL / EDF, DRAAF, Secours catholique)
- Déploiement tiers lieux, soutien à la mise en œuvre (Masseube, Lectoure, Lombez, Condom)

- NVS
 - Intégration, installation, formation de l'équipe
 - 70 à 80 appels/ semaine 0800 32 31 30
 - 70 à 100 appels/ semaine (ligne interne)
 - 3000 appels (Exclusivement 0800)
 - Plateforme NVS (70 000 pages consultées, 16 000 téléchargements, 25 000 « contacts visiteurs »)
 - Sensibilisation territoriale auprès des élus du dispositif itinérant Solidarité 2.0
 - Achat du Camping-Car, équipement et lancement des « tournées »
 - Organisation du planning d'activité, préparation du projet de service
 - Protocole de signalement / CD 32
 - Rénovation de l'arborescence de la plateforme du NVS en vue de sa migration sur le site
 - Accueil de 2 stagiaires (stage long AS et ES), recrutement (Décembre) 1 ETP d'Assistante de service social
- Lancement (phase test) Camping-Car connecté Service Public Itinérant :
 - Lancement le 17 juin 2019
 - Une réunion du comité de pilotage
 - 2 agents en permanence sur chaque tournée (9h00 / 19h00)
 - Campagne de communication, radio, presse, affiches, Flyer ...
 - 55 jours de présence sur les territoires (sur 5 mois) à raison de deux à trois jours semaine (30 jours Astarac Arros en Gascogne, 18 jours Bastide de Lomagne, 7 jours Armagnac Adour)
 - 8 réunions de présentation du projet sur les 3 territoires concernés (élus, partenaires, habitants...)
 - 80 Personnes rencontrées (usagers) tous types de demandes (carte grise, carte d'identité, permis de conduire, droit CAF, création adresse mail / formation d'usage, CESU, CPAM / Amélie, dossier retraite, aide sociale, AAH, habitat / FSL, APA, conseil, écoute)
- Recherche de Fonds :
 - Appel à projets Orange tiers lieux (en cours)
 - Appel à projets tiers lieux Occitanie (en cours)
- Prix Gazette des communes / GMF, remise du prix au Conseil départemental

4 - IMPACTS/RETOMBÉES SUR LE TERRITOIRE ET/OU SUR L'ORGANISATION DE LA COLLECTIVITE

Depuis plus de 10 ans, le Département du Gers a conduit une politique volontariste et ambitieuse en faveur des personnes âgées : humanisation des maisons de retraite, mise en place de la téléassistance...

Il a amélioré les conditions d'accueil dans les établissements et augmenté le nombre de places et il offre des prestations d'aide sociale pour répondre aux souhaits des personnes âgées de rester à leur domicile.

En matière d'insertion professionnelle, un ensemble de professionnels au sein du département accompagne les bénéficiaires du RSA dans la définition et la mise en œuvre leur projet d'insertion (assistantes sociales, chargés d'insertion, coordonnateurs de parcours des travailleurs non salariés...).

Concernant le dispositif départemental Gers Solidaire, il a pour objectifs de construire un réseau garant de l'équité et de la qualité d'accès aux services et aux droits, d'agir en concertation et en coopération entre associations solidaires, administrations, collectivités et organismes sociaux.

FICHE 11 : ACCES A DES PRATIQUES SPORTIVES ET DE LOISIRS, A LA CULTURE ET AU TOURISME POUR TOUS LES PUBLICS

1 – CONTEXTE ET OBJECTIFS

La protection de l'environnement doit être une préoccupation quotidienne. Conscient des enjeux, le Département du Gers souhaite impliquer les manifestations sportives, touristiques et culturelles et faire évoluer les comportements vers l'éco-responsabilité.

En juin 2019, le Département a voté sa politique sport qui s'intitule « Gers objectifs 2024, Le Gers, Construire un avenir sportif ».

Elle se décline en 4 axes :

- Adopter une stratégie de communication et de valorisation des enjeux de la pratique physique et sportive
- Accompagner financièrement les structures sportives
- Accompagner les réflexions du mouvement sportif dans ses projets de développement (ingénierie)
- Sensibiliser les gersois à la pratique sportive en favorisant le sport pour tous et le sport santé.

En novembre 2019, le Département a également voté sa politique de développement des sports de nature 2019/2024 intitulée « Le Gers, un terrain de jeux pour les sports de nature ». Son objectif principal est de promouvoir le Département du Gers à travers des pratiques sportives dans des lieux naturels et préservés.

Elle se décline en 5 axes :

- Donner une dynamique « sports de nature » au département
- Renforcer les relations avec nos partenaires historiques
- Renforcer la Commission des Espaces, Sites et Itinéraires et le Plan Départemental des espaces sites et itinéraires pour en faire des outils incontournables du développement des « sports de nature »
- Favoriser le bien-être et la santé des gersois en les incitant à pratiquer les sports de nature
- Trouver une synergie entre les sports de nature et le tourisme

Dans le cadre du Plan Départemental des espaces, sites et itinéraires, 10 sites ont été labellisés comme lieux de pratique de sports de nature de qualité.

Grâce à ces politiques, le Département s'attache à développer des actions qui favorisent des liens, sensibilise la jeune génération aux enjeux environnementaux et sociétaux, préserve les espaces naturels tout en les valorisant à travers des pratiques responsables.

Par ailleurs, le schéma de développement touristique du Gers 2015-2019 prend en compte le développement durable en consolidant l'engagement vers une offre écotouristique durable : itinérance douce, oenotourisme, agritourisme, événementiels, hébergements, bases de loisirs...

Dans le domaine de la culture, le Département souhaite redéfinir les orientations, les matérialiser et les prioriser afin de renforcer la politique culturelle départementale en développant le travail en réseau et inter-associatif et en intégrant des orientations en lien avec le développement durable (ex : diversification des publics, critérisation des aides aux lieux de diffusion culturelle, diversité culturelle...).

2 - DESCRIPTION / ETAT D'AVANCEMENT

Aménagement de la voie verte de l'Armagnac

Il s'agit de la réhabilitation de l'ancienne voie ferrée entre Condom et Eauze (33 km).

Le projet a permis d'ouvrir au public, en 2009, 20 km entre Condom et Lagravelle.

La dernière étape du projet consiste en une valorisation touristique de cette infrastructure dédiée aux modes de déplacements doux. En 2016, la signalisation de cette voie verte et la valorisation des sites touristiques situés à proximité a été menée.

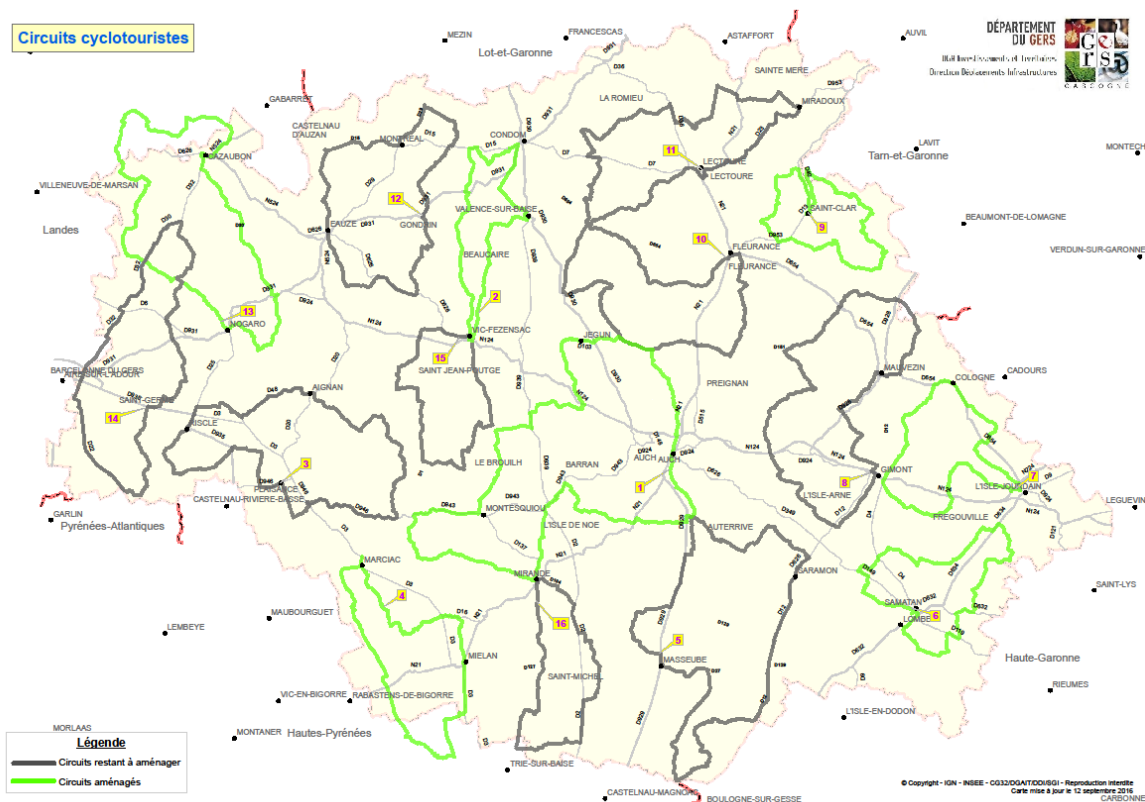
En 2018, des toilettes sèches ont été construites à Mouchan et divers travaux ont été réalisés en vue d'une future labellisation Tourisme et Handicap sur une portion de 2.5 kilomètres : reprofilage, mise en place de bancs, table de pique-nique PMR, agrandissement du parking....

En 2019, la voie verte a été prolongée sur 2 km (de Lagravelle-du-Gers à Montréal). Elle est désormais ouverte entre Condom et Montréal-du-Gers soit 22 km.

Elle a été labellisée Tourisme et handicap sur un tronçon de 2.5 km pour le handicap auditif, mental et moteur. En Occitanie, ce type d'équipement touristique est le 2^{ème} du genre à bénéficier d'une labellisation tourisme et Handicap avec la Voie Verte des Gaves dans les Hautes-Pyrénées (65).

Itinéraires cyclotouristiques

La réalisation du projet d'aménagement de 16 itinéraires cyclotouristiques (jalonnement, valorisation, partage de la route...) sur l'ensemble du département, se poursuit. Après l'aménagement de 6 itinéraires de 2013 à 2015, une 6^{ème} boucle a vu le jour dans le secteur périphérique d'Auch en 2016 (voir carte ci-après)



Par ailleurs, la Véloroute Vallée de la Baïse V82, qui traverse le Gers du nord au sud, permet de découvrir les paysages vallonnés du Gers, les domaines viticoles (Armagnac), et deux

cités gasconnes aux riches patrimoines : Valence-sur-Baïse et son abbaye cistercienne de Flaran et Condom.

Elle emprunte le nouveau « Sentier de la Baïse » (1,2 km), la Voie Verte de l'Armagnac sur 5,6 km et des routes peu circulées.

Après avoir fait l'objet d'un repérage sur l'itinéraire et la sécurisation du tracé, le jalonnement a été fait en 2019 dans son intégralité.

GR 653 et GR 65

Le Département assure l'entretien et le balisage des chemins de Saint-Jacques. En complément de ces actions, il a engagé un programme de valorisation touristique avec pour objectif d'utiliser la notoriété de ces chemins pour valoriser les atouts touristiques du Gers.

En 2018, s'est achevée la valorisation touristique du GR 653 : panneaux d'entrées de région touristique, panneaux thématiques, tables d'interprétation de paysages...

Un éco-compteur a été installé sur le GR 65, pour suivre le passage des randonneurs et connaître la fréquentation du GR. En 2019, 2 éco-compteurs supplémentaires ont été mis en place : un à Larressingle sur le GR 65 (Voie du Puy en Velay) et un à Gimont sur le GR 653 (Voie d'Arles).

Sentier de la Baïse et la rivière Baïse navigable

L'ancien chemin de halage a été aménagé en sentier de promenade appelé « Sentier de la Baïse » et est ouvert depuis 2017 aux promeneurs, équestres et vététistes, depuis le port de Valence sur Baïse jusqu'à l'Abbaye de Flaran (1^{er} tronçon).

En 2019, en continuité du 1^{er} tronçon, des travaux d'ouverture du sentier ont été réalisés en partie sur le 2^{ème} tronçon (de Flaran à Graziac) sur une distance de 3 km. Des aménagements paysagers (plantations d'arbres et de fruitiers) ont aussi été réalisés sur le site de Graziac et de la double écluse manuelle, à l'architecture remarquable, où il est recensé chaque année, plus de 8 000 visiteurs/promeneurs. A cet effet, le Département du Gers a réalisé la construction de toilettes sèches adaptées aux PMR et une valorisation paysagère luxuriante (arbres, arbustes, fleurs...) durant les quatre saisons. Par ailleurs, deux panneaux image ont été implantés pour signaler et valoriser la double écluse manuelle de Graziac.

La rivière Baïse navigable est depuis 2002, gérée en régie directe par le Département du Gers. Ce mode de déplacement doux permet aux touristes/plaisanciers de se déplacer en péniche, au fil de l'eau, depuis Valence sur Baïse jusqu'au Lot-et-Garonne, en passant par Condom sur une distance de 22 km avec le franchissement de 6 écluses. Un questionnaire de satisfaction est remis aux plaisanciers à la double écluse de Graziac, par les éclusiers du Conseil Départemental du Gers, afin d'améliorer les bonnes conditions de plaisance ainsi que les services proposés et rendus. Il est aussi recensé chaque année à cette double écluse manuelle, qui ne peut être manoeuvrée que par les éclusiers, plus de 280 bateaux de plaisance représentant plus de 21 nationalités différentes.



Route Européenne d'Artagnan

Ce projet de Route équestre a été lancé en 2014 par l'Association Européenne de la Route d'Artagnan. Le tracé relie Lupiac, dans le Gers, lieu de naissance de d'Artagnan, à Maastricht, lieu de son décès. Un appui technique important est mené par le service tourisme, en amont du balisage réalisé par la Direction des Déplacements et Infrastructures. La Route d'Artagnan est le seul itinéraire européen à cheval.

Le Département du Gers intensifie sa participation pour la mise en service de cet itinéraire, au vu des enjeux touristiques, culturels et économiques potentiels.

En effet, ce projet est relié à des thématiques déjà travaillées par le Département : itinérance douce, sports de nature, patrimoine gascon, langue occitane, connexion avec d'autres itinéraires pédestres ou cyclistes, comme les Chemins de St Jacques de Compostelle, travail en partenariat avec d'autres départements (Lot et Garonne, Tarn et Garonne, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Atlantique, Haute-Garonne...) et régions (Occitanie, Nouvelle-Aquitaine).

Animations touristiques

Dans le cadre du programme de valorisation des équipements touristiques départementaux, le Département a lancé en 2016 la 1^{ère} édition des animations du sentier de la Baïse (« *les Douces Heures estivales* », fin juillet et fin août) et de la voie verte de l'Armagnac (« *les Cool'Heures de la Voie Verte* », début octobre).

La 4^{ème} édition de ces animations a eu lieu en 2019, avec notamment une balade botanique contée, une déambulation slamée dans les rues de Valence sur Baïse portant un nom d'écrivains ou de personnes célèbres (Victor Hugo, Diderot, Jules Ferry...) et une balade nocturne et sonore (notamment sur la faune présente le long de la rivière Baïse).

Actions culturelles

Le service culture propose des pass culturels ouverts aux personnes qui bénéficient de l'allocation de rentrée scolaire et leur permet un accès facilité aux événements culturels et patrimoniaux.

Le Groupement d'Intérêt Public « Café culture » permet la mise en place de concerts dans des cafés/restaurants en milieu rural, par le biais d'aides financières du Département.

Le Département octroie des subventions aux écoles de musique, afin de faciliter l'accès à la musique (instruments, solfège, chants) en milieu rural.

Concernant la promotion de la langue et culture occitane, de nombreux projets ont vu le jour, notamment intergénérationnels : Projet « l'occitan se fait la malle » dans les EHPAD, action en faveur du bilinguisme précoce (formation des assistantes maternelles dans les Relais d'Assistants Maternelles, en collaboration avec la CAF et l'Atelier Canopé Gers)...

3 - RESULTATS OBTENUS

Coordination Action Culturelle et Tourisme

- Organisation des animations sur le sentier de la Baïse et sur la Voie Verte : 100 personnes en 2019, ont pu découvrir un patrimoine riche autour de propositions culturelles originales
- Route Européenne d'Artagnan : en 2019, plus de la moitié du tracé gersois était balisé, soit environ 250 km
- Pass culturel (saison 2019/2020) : 37 structures partenaires, 1030 cartes délivrées
- GIP Cafés Cultures : en 2019, 7 établissements bénéficiaires, 194 cachets
- 171 aides financières aux associations et manifestations culturelles

- 3 dispositifs soutenus par le Département :
 - o Théâtre jeunes publics en partenariat avec La Ligue de l'Enseignement pour 13 139 publics inscrits
 - o Collège au cinéma en partenariat avec Ciné 32 pour 46 557 publics
 - o Collégiens du Gers en piste ! en partenariat avec l'Education nationale et Circa pour deux collèges du Département et touchant 60 collégiens en moyenne sur deux années
- 29 écoles de musique rurales et 3 écoles de musique intercommunales avec 2537 élèves musiciens aidés par le Département
- L'Occitan :
 - o passerelle intergénérationnelle avec une mise à disposition de 5 « malles occitanes » dans les EHPAD et conception d'un jeu numérique « questions pour un gascon ! » diffusé dans les EHPAD du Gers
 - o bilinguisme précoce avec une mise à disposition de 10 tapis de lecture et de 5 valises pédagogiques supplémentaires auprès des Relais d'Assistants Maternelles

Actions Éducatives, Sportives et Jeunesse

Sensibilisation des clubs sportifs gersois en intégrant dans les imprimés de demande de subvention l'information suivante :

« La protection de l'environnement doit être une préoccupation quotidienne. Conscients des enjeux, notre Département souhaite sensibiliser les associations sportives aux comportements durables. C'est en effet, sur des sites destinés à accueillir de multiples événements et des centaines de participants que la sensibilisation et les comportements de base doivent être mis en œuvre.

En cliquant sur le lien suivant, vous trouverez les fiches-actions-conseils qui vous permettront d'adopter des comportements écoresponsables dans le quotidien de votre association sportive :

<https://www.gers.fr/aides-infos-pratiques/sport/une-politique-au-plus-pres-du-terrain>

En conséquence, le mouvement sportif gersois peut consulter l'ensemble des fiches thématiques « sport & développement durable ». Néanmoins, l'évaluation concernant la consultation et l'impact de cette sensibilisation est difficilement réalisable.

Pass'Sport : Le nombre d'aides allouées au titre de ce dispositif est stable. Il se situe aux alentours de 4000 pour les saisons sportives 2017/2018 et 2019/2020.

4 - IMPACTS/RETOMBÉES SUR LE TERRITOIRE ET/OU IMPACTS SUR L'ORGANISATION DE LA COLLECTIVITÉ

La Coordination Action Culturelle et Tourisme, en travaillant notamment sur l'itinérance douce, a permis :

- d'augmenter la notoriété du département sur ce thème ;
- d'améliorer la visibilité (signalétique routière et piétonne) et la lisibilité (dépliant Voie Verte en papier recyclé, indiquant les conseils liés à l'environnement par les randonneurs) ;
- de développer l'accessibilité aux PMR (projet labellisation tourisme et handicap Voie Verte).

Concernant la Culture, le Département s'attache à sauvegarder et valoriser un patrimoine culturel et immatériel, au bénéfice de la population locale multigénérationnelle.

Les Actions Éducatives, Sportives et Jeunesse permettent une sensibilisation à l'activité physique et sportive et aux comportements éco-responsables.

FICHE 12 : ACCES AU NUMERIQUE

1 – CONTEXTE ET OBJECTIFS

L'aménagement numérique du territoire est porté par Gers Numérique qui rassemble le Conseil Départemental et l'ensemble des communautés de communes du département.

Sa mission vise à déployer des infrastructures numériques afin de rendre accessibles à tous les Gersois les usages innovants permis par le Très Haut Débit : qu'il s'agisse de télétravail, d'école numérique, de maintien à domicile de personnes âgées ou dépendantes, et de divers usages professionnels.

Le Département participe au projet lancé par l'Etat en faveur du numérique dans les collèges. Cette opération vise à :

- permettre à tous les élèves l'accès à des ressources numériques adaptées à l'éducation, via des équipements numériques mobiles associés à des services;
- intégrer ces équipements, services et ressources numériques dans les pratiques quotidiennes des enseignants et des élèves, pour mettre le numérique au service d'usages pédagogiques innovants ;
- mettre à la disposition des équipes de terrain un accompagnement technique et pédagogique adapté à leurs besoins ;
- évaluer les utilisations des équipements, services et ressources numériques ainsi que les pratiques pédagogiques qui en découlent.

2 - DESCRIPTION /ETAT D'AVANCEMENT

Gers numérique

Permettre à 100% de Gersois de disposer d'un débit d'au moins 8Mb/s dès 2017 (atteint)

Grace au déploiement de plusieurs technologies, cet objectif a été atteint mi 2017, soit avec plus de 3 ans d'avance sur les objectifs fixés à l'échelle du pays.

Permettre à 2 Gersois sur 3 de disposer d'un raccordement direct à un réseau en fibre optique (FttH) d'ici 2021 (en cours)

Cet objectif cumule les déploiements initiés par Orange dans les 15 communes de l'agglomération auscitaine (zone dite « conventionnée ») et les déploiements sur le Réseau d'Initiative Publique de Gers Numérique. Fin 2020, le seuil de 50% de couverture a été atteint.

Permettre une couverture 100% fibre du département d'ici 2025 (en cours)

L'habitat extrêmement dispersé induit un investissement supplémentaire supérieur à 120 M€, hors de portée financière pour les seules collectivités locales rassemblées au sein de Gers Numérique. La très faible rentabilité de ce réseau dissuade également les opérateurs privés.

Le montage retenu pour un scénario 100% fibre s'appuiera donc sur solution public/privé de type SEMOP pour le coût public de l'opération.

Cette 2^{ème} phase de déploiement débutera dès 2021 pour s'achever en 2025 (les 10 derniers pourcents d'habitation représentant à eux seuls deux années de chantier).

Ces chantiers (11 000kms de fibre déployés) auront ainsi permis au Gers, en 10 ans, de passer du plus mauvais débit de France à une couverture 100% fibre.

Pour attendre l'arrivée de la fibre dans de bonnes conditions, les autres technologies restent disponibles : ADSL/VDSL, radio (wifi dont l'exploitation du réseau est prolongé jusqu'en 2026), 4G fixe et satellite permettent, en tout point du territoire gersois d'accéder à un débit satisfaisant.

OPEN DATA

Le Département a mis en ligne un site dédié à l'Open Data, <https://data.gers.fr>, pour diffuser des jeux de données dans un format largement réutilisable.

Depuis 2015, poursuite du travail d'ouverture des jeux de données internes à la collectivité mais également sur le territoire puisqu'un partenariat avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Gers a permis de publier la géolocalisation des Défibrillateurs Automatiques Externes (DAE) des lieux publics Gersois.

La collectivité a adhéré en 2019 au projet d'Open Data porté par la Région Occitanie sur tout son territoire. En plus d'animer des réunions sur le sujet, la Région propose gratuitement un portail de diffusion des données ouvertes dans un objectif de mutualisation des moyens techniques et humains. Le Département s'est engagé à relayer cette démarche localement au niveau des communes et des communautés de commune dans le cadre du projet de Banque de Données Territoriale.

Réseau de la lecture publique MEDIAGERS

Depuis 2016, le réseau complet des 31 médiathèques Gersoises (communes de moins de 10 000 habitants) a déjà intégré le projet MEDIAGERS et dispose à la fois d'un logiciel interne de gestion des adhérents, du catalogage et des prêts mais aussi un espace dédié de communication sur le site www.mediagers.fr.

En 2019, la Bibliothèque Intercommunale du Grand Auch a intégré le réseau MEDIAGERS pour bénéficier de la mutualisation des moyens techniques. A travers cette dernière adhésion, MEDIAGERS porte aujourd'hui le réseau complet des Médiathèques Gersoises et à ce titre, permet d'offrir des services culturels mutualisés riches notamment dans le domaine des ressources numériques.

Espace Numérique de Travail (ENT) des Collèges

Le Département poursuit la mise en œuvre de l'ENT au travers du marché 2015/ 2019.

Lancé en 2015 au travers d'un groupement de commande Régional et Académique, chaque collège Gersois dispose d'un ENT pour faciliter la communication dématérialisée entre l'administration (direction, secrétariat, gestionnaires, CPE, ...), les enseignants, les élèves et leurs parents mais aussi les services du Conseil Départemental.

Nouveauté de la rentrée 2019 : suite à l'expiration de l'ancien marché (juin 2019), la société KOSMOS a été retenue sur le nouveau marché 2019/2023. Ce marché regroupe l'ensemble des départements d'Occitanie (sauf la Haute-Garonne), la région Occitanie, l'académie de Toulouse, l'académie de Montpellier et la DRAAF Occitanie.

La société KOSMOS était titulaire de l'ancien marché. La migration des sites ENT des établissements a eu lieu en juillet et août 2019.

Le « nouvel » ENT est identique à l'ENT déjà en place. Les utilisateurs retrouveront donc les mêmes fonctionnalités.

3 - RESULTATS OBTENUS

Gers numérique

Permettre à 100% de Gersois de disposer d'un débit d'au moins 8Mb/s dès 2017 (atteint)

La montée en débit a concerné plus de 200 villages (à travers 162 opérations qui représentent plus de 700 km déployés vers les villages les moins bien desservis). 97% des lignes raccordées à ces équipements affichent désormais un débit supérieur à 8Mb/s.

Tous les centraux téléphoniques du Gers (à 2 exceptions) sont désormais raccordés à la fibre et équipés de la technologie VDSL qui permet des débits allant jusqu'à 90Mb/s.

106 relais wifi sont en service sur le réseau radio départemental également composé d'une collecte en fibre optique. 1 700 entreprises et particuliers gersois sont désormais abonnés sur ce réseau qui propose des débits de 20Mb/s et affiche une qualité de service conforme aux attentes.

Depuis l'expérimentation menée dans le Gers (à Nogaro), les services de 4G fixe ont été commercialisés par les opérateurs. Cette technologie, ainsi que le satellite (subventionné par Gers Numérique et l'Etat), complètent donc les solutions d'inclusion numérique.

Ce seuil minimum de 8Mb/s était présenté comme le 1er objectif à atteindre dans un département qui affichait le plus mauvais débit de France.

Permettre à 2 Gersois sur 3 de disposer d'un raccordement direct à un réseau en fibre optique (FttH) d'ici 2021 (en cours)

Sur ce réseau public, 57 700 prises (et les prises résultant de la densification dans les périmètres de déploiement) sont en cours de construction. Fin 2020, 44 000 lignes sont disponibles pour le grand-public et 51 000 adresses sont éligibles aux offres sur un lien dédié pour les entreprises et sites stratégiques. En intégrant les déploiements d'Orange en zone conventionnée, plus d'un Gersois sur deux était déjà éligible à la fibre fin 2020.

Permettre une couverture 100% fibre du département d'ici 2025 (en cours)

L'attribution de la concession de 25 ans permettant une couverture fibre pour 100% des Gersois, en constituant une SEMOP avec un opérateur économique, est prévue début 2021 pour permettre que les travaux soient achevés fin 2025.

OPEN DATA

- Mutualisation des moyens techniques et humains
- Professionnalisation des acteurs de la lecture publique autour d'un outil de travail informatique structurant et partagé
- Amélioration des services proposés aux usagers
- Transparence de la vie Publique

ENT des collèges

- Amélioration de la communication entre les différents acteurs de l'enseignement du second degré.
- L'ENT a été utilisé massivement avec 148 000 connexions en moyenne par mois pendant l'année scolaire 2018-2019.
- Les 5 collèges les plus connectés sont Mirande, Samatan, Mauvezin, Auch-Carnot et Auch-Salini.

FICHE 13 : DEMOCRATIE PARTICIPATIVE

1 – CONTEXTE ET OBJECTIFS

L'engouement des Gersois pour la 2^{ème} édition du Budget Participatif Gersois ne s'est pas dissipé.

Notre réussite a suscité un enthousiasme au niveau national, en effet, une vingtaine de Départements a sollicité le Gers pour partager notre ingénierie dans ce domaine avant de mettre en place ce dispositif innovant auprès de leur population.

La presse spécialisée nationale s'est faite l'écho de cette aventure humaine conciliant les besoins des Gersois et notre capacité d'agir ensemble.

2 - DESCRIPTION /ETAT D'AVANCEMENT

En permettant aux Gersois de soumettre leurs idées de manière libre, les éditions des BPG1 et 2 constituent pour eux un mode d'expression des besoins concernant leur cadre de vie, leur environnement immédiat.

La forte mobilisation, tant en nombre de projets qu'en nombre de votants et de lauréats de ces deux éditions ne laisse aucun doute sur le caractère participatif du BPG.

VERS UNE DEMOCRATIE COOPERATIVE

Pour apporter une dimension de démocratie coopérative et continue, il faut replacer le citoyen comme acteur dans le dispositif BPG et non comme demandeur de financement.

La Participation Citoyenne dans les territoires, s'inscrit dans la perspective de trois enjeux stratégiques d'une démocratie continue dans le Gers de demain :

1. Un projet « démocratie participative » basé sur le duo Dialogue Citoyen/ Engagement Citoyen
2. Les capacités à inclure les citoyens dans la conception/réalisation de l'action publique et du service public
3. La définition d'un plan de développement d'un cadre référent pérenne pour associer les citoyens aux politiques publiques.

Pour atteindre ces objectifs, le Département souhaite mettre en œuvre des mécanismes « en ligne » pour nouer un dialogue direct et continu avec les Gersois.e.s, non seulement dans le partage des idées et des décisions mais aussi dans la co-construction des projets et des actions.

Cette volonté politique passe par de nouveaux circuits d'information des citoyens, de partage des savoirs et de concertation sur les décisions collectives pour armer le Département face aux enjeux globaux de l'économie des pays caractérisés par une "hyper-ruralité".

Le caractère "innovant" de cette démarche se situe donc moins dans le développement d'une application spécifique, que dans la combinaison et l'interconnexion d'applications déjà existantes et opérationnelles. A leur interdépendance s'ajoute une adaptation au contexte local, tenant compte des caractéristiques démographiques, sociales, économiques et culturelles du territoire gersois et d'éventuelles déclinaisons vers ses diverses composantes : communes, communautés de communes, cantons ou Pays.

3 - RESULTATS OBTENUS

Quelques chiffres :



4 - IMPACTS/RETOMBÉES SUR LE TERRITOIRE ET/OU IMPACTS SUR L'ORGANISATION DE LA COLLECTIVITÉ

LES OUTILS DE DEMAIN

Il s'agit de créer un cadre de confiance clair, garant de droits des utilisateurs et protecteur des données personnelles, et construire une République Numérique ouverte et inclusive, pour que les opportunités liées à la transition numérique profitent au plus grand nombre.

Le déploiement des technologies numériques et leur appropriation progressive à tous les niveaux de la vie économique, sociale, culturelle et politique, introduisent de nouveaux comportements démocratiques selon des circuits d'information, de concertation et de délibération encore largement inédites. Que cela soit dans la gestion du "commun", les démarches administratives, la vie associative et l'animation culturelle, les réseaux et les applications informatiques favorisent des procédures de décision resserrées entre les pouvoirs politiques, l'administration et l'ensemble des habitants d'un territoire.

Le Département souhaite en conséquence s'appuyer sur plusieurs applications disponibles auprès de ses partenaires dans les divers champs d'application d'une « démocratie de proximité » :

- systèmes d'information et de consultation en ligne à disposition des citoyens
- mobilisation de solidarités et de moyens d'actions sociales
- concertation autour d'actions publiques prioritaires et arbitrage sur les programmes d'aménagement des territoires
- dématérialisation pour faciliter certaines tâches administratives
- coordination des démarches citoyennes
- allocations et gestion des ressources publiques sur les programmes prioritaires retenus

3.2. BILAN DES ACTIONS CONDUITES

3.2.1. Au regard des 5 finalités du développement durable

Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'air

En 2019, les actions et politiques du Département pour lutter contre le changement climatique sont nombreuses et variées :

- la lutte contre la précarité énergétique avec la mise en œuvre de la politique habitat
- le développement d'une filière bois énergie locale (mise en service d'une plateforme départementale de stockage de plaquettes bois, création d'un Comité rassemblant 26 acteurs)
- l'accompagnement des collectivités vers la transition énergétique et écologique (dispositifs financiers « Gers 2030 », élargissement du dispositif d'ingénierie territoriale)
- la sensibilisation, l'information et la formation des publics (événements, formations et exposition à la CiT2E, animations « Gers Energie Positive », appui aux démarches E3D des collèges, ...)
- le développement de l'accès au numérique
- la modernisation et la rénovation du réseau routier départemental avec des techniques plus écologiques

Le Département initie en 2019 plusieurs études stratégiques en lien avec les thématiques agro-écologie et énergie.

Finalité 2 : Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

Diverses actions 2019 participent à la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources :

- la préservation et restauration de la biodiversité, des zones naturelles et des continuités écologiques (1049 ha d'ENS bénéficiant d'un plan de gestion)
- l'aménagement d'ENS, l'étude de populations et inventaires naturalistes
- l'émergence d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Neste et Rivières de Gascogne
- le programme d'aides en faveur de l'agroforesterie et aides à la plantation de haies
- le soutien à la filière agricole biologique
- l'organisation d'événements (Rencontre des Agriculteurs Optimistes, Concours Gastro'Mômes, Assises de la Restauration Collective, ...)
- la lutte contre le gaspillage alimentaire
- les animations auprès des élèves sur les thèmes de la production alimentaire, de l'alimentation santé et du gaspillage alimentaire
- la labellisation de tous les collèges par Ecocert (label « En cuisine »)

Finalité 3 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations.

Plusieurs actions du Département concourent à cette finalité, en lien avec :

- les missions d'ingénierie territoriale
- le RSA et actions d'insertion
- le GIP Gers Solidaire, le Numéro Vert Social (lancement en 2019 du camping car connecté, service public itinérant)
- l'habitat : lutte contre la précarité énergétique et adaptation des logements
- les ateliers participatifs et étude menés dans le cadre de l'Observatoire Départemental de l'Habitat
- le développement du numérique
- ...

En 2019, a eu lieu la remise du prix territorial de la Gazette des Communes en partenariat avec GMF à Gers Solidaire.

Finalité 4 : Epanouissement de tous les êtres humains

Plusieurs actions recensées sont en lien avec cette finalité :

- la mobilisation citoyenne (2nd budget participatif)
- le lancement de la politique « jeunesse » 2020-2030
- les nouvelles politiques 2019-2024 « sport » et « sports de nature »
- le prolongement de la Voie Verte (labellisation Tourisme et Handicap), du sentier de la Baïse, le balisage de la Route Européenne d'Artagnan
- le soutien aux projets culturels (théâtre, collège au cinéma, Collégiens du Gers en piste !)
- la mobilisation et la sensibilisation des citoyens à la transition énergétique et écologique
- le développement du numérique
- les actions d'insertion, du GIP Gers Solidaire, du NVS, de la politique habitat, ...

Finalité 5 : Dynamiques de production suivant des modes de production et de consommation responsables

Depuis 2009, le Département est engagé pour une alimentation de qualité dans les cantines scolaires.

En 2019, il a obtenu un Trophée au concours national « les Victoires des cantines rebelles » organisé par « Un Plus Bio » qui récompense les collectivités pour leur politique innovante et ambitieuse en faveur d'une alimentation de qualité dans les cantines et sur leurs territoires.

Le Département a candidaté à l'appel à projet du Programme National pour l'Alimentation avec pour objectif de promouvoir dans l'ensemble des restaurants scolaires une alimentation durable (Bio et SIQO) et de proximité.

Il met en œuvre un « Projet Alimentaire Territorial » (PAT) afin de relocaliser l'agriculture et l'alimentation en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts et les produits locaux.

3.2.2. Au regard des éléments de démarche

Participation – Partenariat

Plusieurs types de partenariat ont été engagés ou poursuivis en 2019 avec différents acteurs pour les projets suivants :

- le budget participatif
- le GIP Gers Solidaire
- le projet CiT2E
- les politiques jeunesse, sport, sports de nature, alimentation
- le développement de la filière bois-énergie
- les actions d'insertion
- la politique habitat et l'Observatoire habitat
- le Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles
- l'émergence d'un SAGE Neste et Rivières de Gascogne
- les missions d'ingénierie territoriale
- etc

Organisation du pilotage

Le pilotage des actions menées sur le territoire nécessite un portage politique fort et une organisation adaptée au contexte du territoire, pour pouvoir mettre en œuvre une stratégie de développement durable ambitieuse.

Le Conseil Départemental du Gers s'est engagé dans les programmes d'actions des deux agendas 21 successifs, et en 2015 au travers du programme Gers Croissance Verte. Néanmoins ce dernier programme n'a pas pu aboutir conformément à ce qui était initialement prévu en raison de la loi NOTRe de 2015.

Le Département a mis en place une gouvernance dédiée : une Commission « Des territoires et de la Croissance Verte ».

Des Comités ont également été créés :

- Comités de gestion des ENS et Comité de pilotage du 2nd Schéma des ENS
- Comité de pilotage de la CiT2E
- Comité de pilotage de l'Observatoire Départemental de l'Habitat
- Comité de pilotage de la politique départementale de l'Habitat
- Comité de pilotage des énergies renouvelables
- Comité de préfiguration de la filière bois énergie
- Commission départementale de transition vers le numérique
- Comité de pilotage de Lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale
- Comité de pilotage relatif à l'Observatoire départemental des violences faites aux femmes
- Comité de pilotage Gers Solidaire

Transversalité

La transversalité est un élément déterminant de méthode qui imprègne tout projet territorial à la fois dans son contenu et dans les méthodes de travail et d'organisation.

La transversalité des projets menés sur le territoire du Gers est à l'initiative de chaque direction chargée des projets. L'analyse des actions conduites, montre que la plupart des projets portent sur plusieurs finalités du développement durable, associent différents services en interne mais également des acteurs du territoire dans différents domaines.

Evaluation

L'évaluation doit permettre de vérifier la pertinence de la politique menée au regard des enjeux locaux, des enjeux de développement durable, des attentes et besoins de la population.

C'est aussi l'objet du présent rapport sur la situation en matière de développement durable. Dans une démarche d'amélioration continue, la gestion des politiques menées par la collectivité sur le territoire nécessite des évaluations régulières afin de pouvoir mesurer l'état d'avancement et le niveau d'atteinte des objectifs, et ainsi faire évoluer l'action si nécessaire.

Fin 2014, suite à la réorganisation des services et en parallèle à la mise en œuvre des opérations Agenda 21 Gers, la Direction Pilotage Évaluation et Méthodes (DPEM) du Département a engagé une redéfinition des indicateurs de développement durable. Suite à la suppression de la DPEM, ce travail n'a pas été finalisé.

Amélioration continue

La stratégie d'amélioration continue se fonde sur une évaluation régulière des projets menés sur le territoire et vise à maîtriser et perfectionner les projets tout en favorisant l'innovation. L'absence d'indicateurs de suivi pour une partie des actions menées n'est pas favorable à une démarche d'amélioration continue.

On note néanmoins que certaines actions font l'objet d'un suivi partiel, les indicateurs devront cependant être confortés pour un suivi plus homogène dans la durée.

La participation et les partenariats sont un axe important de la politique départementale. Les autres dimensions demandent à être améliorées notamment le volet « Evaluation » qui est un élément nécessaire pour inscrire le territoire dans une dynamique d'amélioration continue.

4. BILAN ET PERSPECTIVES

4.1. PISTES D'AMELIORATION

Depuis la publication du premier rapport de développement durable du Conseil Départemental du Gers, il ressort que le développement durable constitue un axe stratégique, structurant et transversal irrigant l'ensemble des actions de la collectivité.

Par ses interventions, le Département a acquis un statut exemplaire sur nombre de sujets, comme la démocratie participative avec le projet « Réinventer » et son budget participatif, la politique d'alimentation durable, le développement du numérique, la création du GIP Gers Solidaire, le développement d'une filière bois énergie, les actions en faveur des Espaces Naturels Sensibles, la poursuite d'un plan « Routes Durables », les programmes favorisant l'insertion sociale, la lutte contre la précarité énergétique, le renforcement de l'autonomie pour tous, le développement de la stratégie « tourisme et activités de nature », les actions culturelles, les politiques jeunesse et sports, ...

Au-delà, notamment dans le fonctionnement interne de la collectivité, un certain nombre d'actions restent pertinentes à développer :

- une intégration plus systématique de la notion de développement durable dans les projets pilotés par le Département, via le déploiement de séminaires, de formations ;
- une démarche d'apprentissage et d'amélioration continue pour les agents et élus, fondée sur le travail en réseau, la veille stratégique et les échanges d'expériences et de bonnes pratiques ;
- une meilleure information des agents sur les actions mises en place dans le cadre de la démarche développement durable, notamment lorsqu'elles nécessitent leur implication.

4.2. PERSPECTIVES A HORIZON 2030

Avec son budget participatif et le projet de service public itinérant de Gers Solidaire, le Gers confirme son engagement au plus près des citoyens, sa capacité à s'adapter, innover et instaurer un dialogue citoyen.

Ainsi le Département inscrit le territoire dans une dynamique de développement innovante et expérimentale, fédératrice des initiatives et des acteurs, et instaure une nouvelle démocratie participative.

Le Département envisage de mettre en place de véritables stratégies départementales sur plusieurs thématiques et notamment sur la transition énergétique.

Dans ce cadre, le Département du Gers souhaite également :

- s'engager à réduire ses besoins en énergie et ceux de son territoire,
- proposer un programme global pour un nouveau modèle de développement énergétique, sobre et pérenne, rapprochant production renouvelable et consommation,
- mettre les collectivités et les citoyens au centre de cette transition énergétique.